



# D'IMPORTANTES AMÉNAGEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

L'aménagement du site de la Turbine a commencé  
La refonte des extérieurs du Domaine de Rochemure se poursuit  
L'aménagement du quartier des Sausses est terminé  
La mise en valeur du Parc Marie Sauzet est terminée  
La micro-crèche accueille ses premiers enfants et les 8 logements pourvus

## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Conseil municipal des Jeunes travaille sur la refonte de la cour d'école

## TRANSITION ENERGETIQUE

La refonte de l'éclairage public pour économiser l'énergie et être labellisés "ciel étoilé"

## FORÊT COMMUNALE

Une coupe d'amélioration pour la forêt de châtaigniers du volcan



# LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquais,

Je suis ravie de proposer à votre lecture attentive ce nouveau magazine municipal. Pour cet édit, je souhaiterais revenir sur deux éléments : le contexte géopolitique et nos finances.

Le contexte international évolue rapidement, marqué par des tensions géopolitiques, des défis économiques et des décisions majeures prises par les grandes puissances. Parmi celles-ci, le retrait des États-Unis d'engagements internationaux suscite des répercussions à l'échelle mondiale. Trois mois auront suffi pour précipiter le monde tel que nous l'avons connu depuis la seconde guerre mondiale hors de son orbite. Nous pensons la démocratie libérale menacée à ses marges, la voici qui s'effondre en son centre. Tout est bouleversé : l'autorité du droit, l'ordre international, le multilatéralisme wilsonien, les équilibres géostratégiques et la sécurité euro-atlantique. Ce tournant politique impactera à n'en pas douter les équilibres économiques, environnementaux et stratégiques, et appelle à une réflexion sur notre propre résilience et engagement local.

Avec la nécessité pour l'Europe de renforcer ses capacités d'autonomie, de nouvelles priorités budgétaires émergeront, notamment dans les domaines de la défense, de l'énergie et des infrastructures. Ces choix risquent d'avoir des répercussions sur les dotations allouées aux collectivités, nous poussant à redoubler d'efforts pour maintenir un niveau de service public de qualité malgré d'éventuelles contraintes financières accrues.

**UNE GESTION  
SAINE DE NOS  
RESSOURCES POUR  
ANTICIPER UN  
AVENIR NATIONAL  
TRÈS INCERTAIN**

Dans ce contexte, il est essentiel de gérer au mieux les ressources de la Commune. Le budget 2025 a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal, comme les 4 précédents. Toujours sans aucune hausse des taux d'imposition. Il s'articule autour de cinq objectifs :

- Contenir les dépenses de fonctionnement : la recherche d'économies, par un entretien régulier du patrimoine communal et des choix d'investissement permettant de diminuer les factures, est toujours priorisée.
- Maîtriser l'endettement : Avec une capacité de désendettement de moins de 6 mois, cela signifie que la commune est capable de se désendetter entièrement en 0,5 ans si elle affecte son épargne au remboursement de ses emprunts. La moyenne de la strate nationale est de 10 fois plus.
- Préserver une capacité d'autofinancement de nos investissements : une « épargne » nécessaire pour investir, à laquelle s'ajoutent les recherches de partenariats financiers indispensables pour concrétiser nos projets. De nombreux travaux et projets sont réalisés « en interne » par les agents et les élus eux-mêmes afin de réduire les coûts.
- Soutenir le tissu associatif : par ses subventions, son appui technique et ses locaux, la commune soutient fortement ses associations.
- Continuer d'investir pour le cadre de vie et soutenir nos acteurs économiques.

Le Conseil municipal donne son maximum pour développer des projets pour tous, dans une multitude de domaines (éducation, festivités, culture, sport, transition écologique, santé, soutien aux associations...), avec un objectif : satisfaire le plus grand nombre.

Durant les 6 derniers mois écoulés, nous avons finalisé de nombreux travaux pour le village :

- Au Sportissage, avec la création de 8 logements et la construction de la micro-crèche intercommunale qui accueille ses premiers enfants.
- La réfection de la chaussée, la création d'un cheminement piétons sur près de 800m, la création de places de stationnement supplémentaires, et la mise en oeuvre d'espaces verts au quartier des Sausses.
- La création d'un théâtre de verdure et d'une aire de jeu pour enfants au Parc Marie Sauzet.
- La rénovation de l'éclairage public pour réaliser des économies et être labellisés "ciel étoilé".
- La réhabilitation du parking à l'arrière du Château de Castrevieille et la réfection du chemin de Castrevieille.
- La reprise des pavés endommagés de la rue Jean Moulin.
- La coupe de bois dans la forêt communale du volcan pour améliorer le peuplement.
- La création de nouveaux espaces verts et la plantation de végétaux (rue de la Chavade, route de la Souche, rue Dubois Maurin, route des Sausses, rue Marie Sauzet, parvis de la Poste...).
- La pose d'une nouvelle signalétique sur la façade rénovée de la Mairie.
- La reprise partielle de la piste des Fonts pour faciliter l'accès au captage d'eau potable.
- La pose de nouveaux compteurs sur le réseau d'eau potable pour mieux sectoriser d'éventuelles fuites.

D'autres projets ont été lancés :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à la Turbine.
- La mise en valeur du belvédère de la Turbine et de ses accès à la Plage.
- La poursuite de la mise en place de la télégestion sur nos infrastructures d'eau potable et d'assainissement.
- Un diagnostic et une étude de préfiguration/faisabilité en vue de la rénovation de l'actuelle station d'épuration des eaux usées du centre-bourg ou de la construction d'une nouvelle station d'épuration.
- Nous accompagnons enfin le Parc Naturel Régional sur la réfection des espaces extérieurs du Domaine de Rochemure : réaménagement des jardins nord, des pieds de façades Est et Ouest, du bassin sud, de la source du Peschier, de la mare aux Libellules...

Dans les mois à venir, nous voulons notamment travailler sur :

- La reprise de trottoirs dégradés en centre-village ;
- Un aménagement des murets et d'un banc à côté de la Poste ;
- La rénovation de la cour de l'école, portée par le Conseil municipal des Jeunes.
- Ainsi que sur divers chantiers du quotidien : la réfection de routes communales (chemin des Chênes et du Chastelas), la réalisation de fossés bétonnés sur la route de Péreyres avant la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un parking au Monteil, l'installation de bâches de protection contre les incendies, l'installation de bancs et de divers mobiliers, la rénovation de logements communaux...

**Votre Conseil municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.**

**Marion HOUETZ**  
Maire de Jaujac  
Vice-présidente de la Communauté de  
communes Ardèche des Sources et Volcans

# SOMMAIRE



**2** LE MOT DU MAIRE

**4** LES RETOURS EN IMAGES

**8** L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

**12** L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

**16** LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET  
LA VIE ASSOCIATIVE

**26** LES TRANSITIONS

**32** L'EAU POTABLE ET  
L'ASSAINISSEMENT

**35** LES TRAVAUX

**57** LES ASSOCIATIONS

**62** LA VIE QUOTIDIENNE

**76** VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

**78** LES COMPTES RENDUS DES  
CONSEILS MUNICIPAUX

**86** LES INFORMATIONS PRATIQUES

**87** L'ÉTAT CIVIL

# RETOURS EN IMAGES



La cérémonie de commémoration du 11 novembre



L'entretien des fossés des routes communales



Un beau ciel !



L'arrivée du raid Dynamooov sur la Place



Une nouvelle calade à côté du city-stade



La remise du calendrier des pompiers



L'Ardèche s'invite au Menu dans la cour de l'école



Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à la Turbine



Le grand nettoyage des feuilles de la Place du Champ de Mars



Le futur aménagement paysager du Château de Rochemure



Le départ de la Volcane



L'aménagement de la rue Marie Sauzet



Les illuminations de fin d'année



La plantation de nouveaux arbres



La fête de la purée



L'aménagement du parking à l'arrière du Château de Castrevieille



L'entretien des espaces verts par les services techniques



Madame Monnier est centenaire !



La rénovation du mobilier communal



La plantation de végétaux route de la Souche



La reprise d'une piste qui mène au captage des Fonts



Des pictogrammes pour les cheminements piétons



L'installation d'une table de pique-nique au parc Marie Sauzet

La cérémonie des vœux de la Municipalité



Les écoliers font des plantations au refuge LPO de la Bastide



Un nouveau belvédère pour le village

De belles animations à la bibliothèque



La préparation des plantations



La pose de compteurs d'eau de sectorisation



Le toboggan du parc Sauzet se refait une beauté



Les travaux d'entretien du village



La plantation d'arbres à la rue de la Chavade



Une visite de la forêt communale



# ACTION SOCIALE ET SANTÉ

## Le cyclotour est passé par la maison de retraite de Jaujac



Jeudi 5 octobre, trente cyclistes étaient réunis pour le départ d'un circuit qui les a amenés à Jaujac.

Ce circuit s'inscrit dans le cadre de la 4ème édition de l'AESIO cyclotour à travers l'Ardèche. Les participants étaient des délégués de la mutuelle et l'opération visait à promouvoir par l'exemple les bénéfices de la pratique d'une activité physique telle que le vélo et pour agir en faveur du bien vieillir. Chaque kilomètre parcouru a alimenté une cagnotte qui sera redistribuée à des associations locales luttant contre le cancer.

A la maison de retraite, une musicothérapeute a également animé des ateliers musicaux dont l'objectif est de maintenir et améliorer la santé mentale, physique et émotionnelle grâce à la musique. Le tout s'est terminé par un repas convivial !





## Un stand à la pharmacie de Jaujac pour Octobre rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, des professionnels de santé du secteur ont organisé des stands de sensibilisation. L'un d'eux a été accueilli à la pharmacie de Jaujac. Merci à eux !

Chaque année, en octobre, la campagne Octobre Rose mobilise des milliers de personnes à travers le monde pour sensibiliser au cancer du sein, une des formes les plus fréquentes de cancer chez les femmes.

L'objectif principal de ce mois est d'informer, prévenir, et encourager le dépistage de cette maladie, tout en recueillant des fonds pour la recherche. Au niveau municipal, cet événement offre l'occasion de renforcer les actions locales de prévention et de soutien aux malades et à leurs familles.

Le dépistage est l'élément central de la prévention du cancer du sein. Il permet de détecter des anomalies à un stade précoce, lorsque les chances de guérison sont maximales.

## Une mutuelle proposée par la Région

La Région lance "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes", qui se veut qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Les offres sont élaborées avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.

L'inscription est possible dès à présent.

Pour plus d'informations : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerregion>



## Vente de brioches pour l'ADAPEI

L'Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées a organisé sa traditionnelle vente de brioches du 14 au 20 octobre 2024.

Jocelyne CHAMODON et Henriette TELLIER, adjointes à la Mairie, ont assuré la vente des brioches lors du marché du mardi matin. Les brioches pouvaient aussi être achetées en Mairie de Jaujac et chez les commerçants partenaires.

Les brioches étaient vendues 5 euros l'unité, mais des dons plus importants ont bien évidemment été acceptés.

Toutes les brioches ont été vendues !



## Vers une mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de communes

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans travaille depuis plusieurs années sur la question de l'offre de lecture publique et de la mise en réseau des bibliothèques du territoire.



Depuis environ deux ans, cette réflexion s'est accélérée avec la mise en place de réunions de concertation, de formations et d'un groupe de travail réunissant élus et bibliothécaires.

En parallèle, les services de la Médiathèque départementale (dépendant du Département de l'Ardèche) et son accompagnement auprès des bibliothèques ont évolué. Le conventionnement multipartenarial, associant communes et intercommunalité, est devenu obligatoire pour garder le même niveau de services.

Une nouvelle convention a donc été signée avec le Département, les communes du territoire possédant une bibliothèque et la Communauté de communes.

Si la lecture publique reste une prérogative des communes, néanmoins, la Communauté de communes propose un accompagnement des bibliothèques et une mise à disposition de moyens pour étoffer l'offre de lecture publique sur le territoire. La mise en réseau des bibliothèques repose ainsi sur une collaboration aux échelles communales et intercommunales.

Les enjeux du réseau Ardèche des Sources et Volcans ont fait l'objet d'un consensus entre les élus et les bibliothécaires. Ils sont à la fois d'ordre culturel, social et territorial :

- Diversité culturelle ;
  - Promotion de toutes les formes et contenus culturels ;
  - Soutien à la création culturelle ;
  - Soutien à la diffusion culturelle.
- Cohésion sociale
  - Lien intergénérationnel ;
  - Intégration des nouveaux habitants ;
  - Partage d'un socle de culture commune.
- Equité territoriale
  - Proximité des services ;
  - Services proportionnés aux besoins réels des habitants ;
  - Complémentarité des offres de services.



Comme premier pas dans la structuration de ce réseau, la Communauté de communes a recruté une personne en charge de la coordination dont le rôle sera de faire le lien entre les différentes bibliothèques et d'apporter de la cohérence dans le service rendu aux lecteurs et différents visiteurs de ces lieux culturels majeurs du territoire.

D'autres actions sont en cours : création d'une brochure de présentation des bibliothèques, gratuité de l'accès aux bibliothèques, acquisition d'outils d'animation (kamishibai, tapis de lecture par exemple, participation à des événements culturels...).

A terme, l'objectif est d'apporter une offre de service public étendue, davantage de proximité et d'équité dans l'accès à la culture pour les habitants des différentes communes.

# Les informations des bénévoles de la bibliothèque municipale

## La Bibliothèque, un service public organisé !

Les élus municipaux qui exercent la compétence « Lecture Publique », prennent les décisions concernant la bibliothèque. En 2024 dix bénévoles, permettent le fonctionnement de ce service public en appliquant les décisions municipales, sous l'autorité du Maire, mais en étroite concertation.

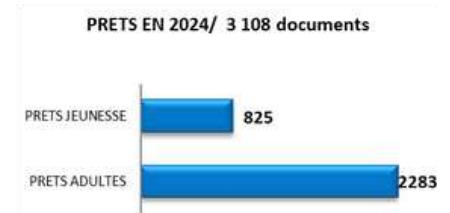
Parmi les documents utilisés pour faire fonctionner la bibliothèque : le règlement intérieur de l'équipement (affiché dans la bibliothèque), la fiche d'inscription et la charte documentaire et son plan de développement des collections. La communication et l'information sur les activités de la bibliothèque sont transmises par voie d'affichage ou (et) par insertion sur le site de la Mairie.

## Une Bibliothèque ouverte à tous les publics

**Accueil des lecteurs et prêts de documents :** Ouverture au public : mardi de 9h à 11h30, mercredi de 15h30 à 17h30, samedi de 9h à 11h30.

### Accueil de l'école de Jaujac et de la crèche intercommunale

- Accueil en 2024, de deux classes maternelles et une classe élémentaire le vendredi par alternance de 10h à 11h, avec des lectures à voix haute par deux bénévoles aguerries à cette pratique. Poursuite de l'accueil de l'école en 2025.
- En 2025, l'accueil par ces deux bénévoles, des enfants de la crèche est programmé sur un autre vendredi du mois.



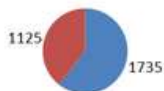
## Les animations à la bibliothèque

- Animations auprès des enfants par Valérie BEAL, une fois par trimestre.
- Accompagnement du Salon du livre de jeunesse de Jaujac, par réception en bibliothèque d'un auteur ou d'un illustrateur, pour une animation auprès des élèves des écoles de la Communauté de Communes mais aussi pour une animation auprès de tous les publics.
- Et tout récemment, une première rencontre est prévue le 17 avril pour le club de lecture destiné aux adultes.



FONDS PROPRE EN 2024 : 2 860 livres

■ Fonds propre adultes ■ Fonds propre jeunesse



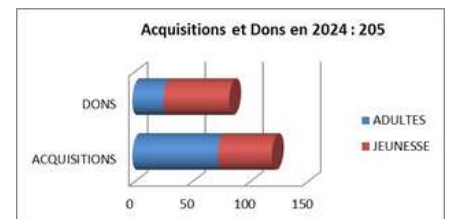
## Une offre documentaire variée et adaptée à tous les publics

### Le fonds propre de la bibliothèque de Jaujac

Est constitué de l'ensemble des livres acquis par la mairie, auquel on rajoute les dons de particuliers, et duquel on retranche les éliminations de livres usagés, obsolètes...

## Les acquisitions, dons en 2024

- Les livres sont choisis par les bénévoles ;
- La dépense est gérée dans le respect des règles de comptabilité publique ;
- Les livres acquis et donnés sont catalogués, équipés, couverts, mis en rayons.

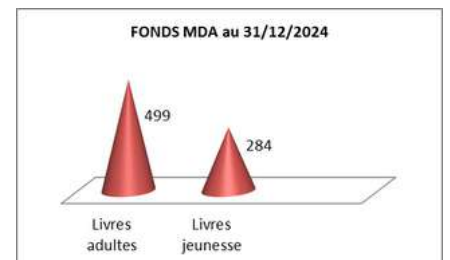


## Les transferts de documents de la Médiathèque départementale

Avec une navette une fois par mois et deux changements de fonds en 2024.

## Les rapports d'activités annuels, outils d'évaluation

L'un destiné aux élus municipaux, l'autre au ministère de la Culture.



## Les coups de coeur des bibliothécaires

La bibliothèque de Jaujac a aimé :

- « Alma » de Timothée de Fombelle. Une trilogie qui retrace l'histoire de l'esclavage au 18ème siècle. Un roman qui mêle histoire et aventure, roman jeunesse qui peut plaire aux plus grands.
- Mais aussi : Les schtroumpfs, Boule et Bill, Adèle !

# Un beau succès pour le repas offert par le CCAS



Le Centre d'hébergement de la Bastide a accueilli, ce samedi 14 décembre, les aînés du village qui étaient invités par le CCAS au traditionnel repas à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le repas concocté par les cuisiniers municipaux, se composait :

- D'un apéritif et ses feuilletés (préparés par les élèves de l'école publique) ;
- De toasts de fois gras de la boucherie Rigal, confiture d'oignons, sauce à la betterave, salade de mâche ;
- D'une daube ardéchoise et ses pommes de terre en robe des champs ;
- D'une assiette de fromages ;
- D'une bûche de Noël à la châtaigne ;
- Et des traditionnelles clémentines corses avec papillotes.



Cette année, trois choix ont été proposés aux personnes de plus de 72 ans inscrites sur les listes électorales :

- Un colis (pour les personnes en maison de retraite ou hospitalisées) ;
- Des bons d'achats dans les commerces jaujacquois ;
- Un repas festif à la Bastide.



# ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## Le repas de Noël à l'école !



À l'école de Jaujac, les enfants ont profité, le jeudi 19 décembre, d'un excellent repas de Noël servi à la cantine scolaire.

Au Château de Castrevieille, le menu se composait :

- D'un assortiment de toasts ;
- D'un filet de poulet à la sauce forestière accompagné de ses gnocchis ;
- De fromages ;
- D'une bûche de Noël à la châtaigne maison ;
- Et des traditionnelles confiseries.

Ce sont près d'une centaine de repas qui ont été concoctés et servis par les équipes municipales, pour le plaisir des petits et des grands.

Selon nos sources, la bûche n'a pas fait un pli !



# Le premier Conseil Municipal des Jeunes est lancé et il porte un projet de restructuration de la cour de l'école élémentaire !

## Le rôle du Conseil Municipal des Jeunes

A l'image d'un Conseil municipal d'adultes, les jeunes élus réfléchissent dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

Les objectifs attendus par la création d'un Conseil Municipal des Jeunes sont de :

- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées pour le village et réfléchir aux améliorations possibles ;
- Leur donner le droit à la parole et être à l'écoute de leurs besoins, leurs envies ;
- Leur apprendre à exprimer leurs idées, échanger, débattre, argumenter ;
- Les responsabiliser, en faisant les porte-paroles de leurs camarades ;
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers portés par la collectivité : loisirs, culture, école, aménagements urbains... ;
- Développer chez les enfants une citoyenneté active, donner le goût de l'engagement, qui renforce leur créativité et leur autonomie.

## Quels projets ?

Les Conseillers municipaux jeunes participent aux cérémonies patriotiques, ils ont assisté au dépouillement des élections européennes, ou encore à la cérémonie des vœux de la Municipalité.

Depuis plusieurs séances, ils sont à pied d'œuvre pour améliorer la cour de l'école primaire de notre commune. L'objectif de ce chantier est de réaménager les espaces de jeu et de détente afin de les rendre encore plus accueillants pour tous les enfants. Le CMJ a d'ores et déjà commencé à réfléchir à de nouvelles installations.

Encadrés par les élus, les jeunes du CMJ devraient être impliqués dans chaque étape du projet : de la réflexion des aménagements à l'organisation du financement, en passant par la consultation des enseignants et des élèves pour recueillir leurs idées et leurs besoins.



# La Volcane !

Le dimanche 13 octobre, l'Amicale Laïque a organisé la traditionnelle course pédestre de la Volcane.

Elle a connu un beau succès à en croire les sourires des enfants et les encouragements de la foule !

Cette manifestation se déroule sur le site de Rochemure, dans ses espaces naturels (volcan, source du Peschier, châtaigneraie, prairie...) et aux abords du Château.




Dimanche 13 Octobre Maison du Parc Jaujac

Course à pied enfant

**LA VOLCANE JAUJAC**

Maternelles & primaires | Collégiens  
Départ 10h30 | Départ 12h00  
Inscriptions jusqu'à 10h | Inscriptions jusqu'à 11h30

Inscription au tarif unique : 3€  
Buvette et petite restauration sur place

amicalejaujac@gmail.com  06 18 34 72 48 ou 06 26 31 86 38



## Une aide pour les sportifs et les voyages scolaires



Afin de soutenir l'épanouissement des jeunes et de favoriser l'accès aux activités sportives et éducatives, la municipalité propose depuis plusieurs années une aide financière destinée aux sportifs et aux élèves participant à des voyages scolaires.

### Un soutien aux jeunes sportifs

Consciente de l'importance du sport dans le développement personnel et la cohésion sociale, la Municipalité propose une aide pour les jeunes licenciés dans les clubs locaux qui doivent faire, au vu de leurs résultats, des déplacements lointains. Cette subvention vise à alléger le coût de l'hébergement et du transport pour se rendre aux compétitions.

### Un coup de pouce pour l'accès aux voyages scolaires

Les voyages scolaires sont des moments d'apprentissage et de découverte essentiels. Cependant, leur coût peut parfois représenter un frein à la participation. Pour garantir à chaque enfant la possibilité de vivre ces expériences enrichissantes, la Municipalité propose une aide aux familles afin de réduire les frais de séjour.

### Comment en bénéficier ?

Les familles souhaitant bénéficier de ces aides doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Des justificatifs sont demandés (factures d'hôtel, informations sur le transport), puis l'aide fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le montant de l'aide varie en fonction de la nature et du coût du projet.



# FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

## Un magnifique concert dans l'église de Jaujac

L'église du village a été le cadre d'une belle fin d'après-midi pluvieuse d'automne lors de de la journée des Castagnades.

L'orgue, un saxophone et une soprano se sont réunis pour partager leur passion avec une assemblée attentive. Les chants ont transporté l'auditoire dans un voyage transcendant pour toucher chacun au plus profond de son être.



## Une belle affluence pour une pièce de théâtre sur les difficultés du monde paysan

C'est une cinquantaine de personnes qui a assisté en janvier à la pièce Petite brume.

Une pièce de théâtre poignante consacrée à la vie des agriculteurs et aux défis qu'ils affrontent au quotidien. Elle a su captiver le public en mettant en lumière, avec une rare authenticité, les joies et les douleurs du monde rural.

Les dialogues, criants de vérité, ont résonné dans la salle comme un écho des voix trop souvent étouffées.



# Le raid Dynamoov reçu comme il se doit à Jaujac !



Le raid Dynamoov est arrivé à Jaujac dans les temps annoncés, le vendredi 4 octobre aux alentours de 16h. Les enfants, bénévoles et athlètes participants ont pu compter sur les acclamations des élèves de l'école publique de Jaujac, de l'IME de Lalevade et de l'établissement Béthanie d'Aubenas.

Le raid Dynamoov est un défi sportif inclusif où athlètes, personnalités et enfants en situation de handicap s'allient pour parcourir en tandem adapté des centaines de kilomètres à travers des villes emblématiques. A cette étape, c'est Sedjro, Jules et Jeanne qui se sont surpassés !

Pour cette 3ème édition, le raid se déroulait pendant 6 jours du 29 septembre au 4 octobre. Il est passé par St Martin d'Hères, Voreppe, La Buisse, Villard-de-Lans, Romans-sur-Isère, Hauterives, Privas, et donc Jaujac pour une arrivée sur la Place du Champ de mars.

Le raid, c'est 500km de course et 5000m de dénivelé positif ! Sur la dernière étape, c'est Quentin BONNETAIN, champion du monde de Kayak, qui a accompagné l'équipée.

L'objectif de ce raid (grâce aux duos enfant / personnalité) est de sensibiliser au handicap en :

- Encourageant la pratique sportive ;
- Valorisant un enfant ;
- Créant des liens forts et durables entre les participants.

Un goûter convivial a ensuite été partagé avec un concert de l'artiste Ponpon !



Jaujac

## Le raid Dynamoov a fait une arrivée triomphale



Les enfants de l'école ont accueilli les cyclistes à leur arrivée, vendredi 4 octobre.

Le raid Dynamoov est arrivé à Jaujac dans les temps annoncés. Après leur départ de Privas vendredi 4 octobre au matin, les participants ont grimpé l'Escrinnet, ont bifurqué vers le col des Quatre-Viots, descendu à Genestelle puis Antraigues.

### Avec le champion du monde de kayak Quentin Bonnetain

Jules, de l'institut médico-éducatif (IME) de Chassiers, et Jeanne de l'IME de Lalevade, ont participé à ce raid.

Avec le champion du monde de kayak Quentin Bonnetain

L'arrivée sur la place du village a été un véritable triomphe. Les personnalités dont Marion Houetz, la maire, Marjane Bionchet-Beguillon, la présidente de l'association Des chefs pour les enfants, Emmanuelle Michel, directrice du pôle enfants Les Jardins de Tisserands à Chassiers, et les enfants de l'école, les CE1 et CE2, CMI et CM2, et leurs enseignantes trépanaient d'impatience pour poser des questions au champion du monde de kayak, Quentin Bonnetain, qui a souhaité participer au raid et l'accompagner jusqu'à Jaujac. Ils ont repris la route par Saint-Cirgues-de-Prades pour se rendre à l'étape finale.

moov. L'objectif de l'association est de changer le regard de la population sur le handicap et de promouvoir l'inclusion et l'autonomie par la pratique d'activités physiques.

### « Gagner en confiance et en estime de soi »

« Ce raid va bien au-delà d'un simple parcours à vélo, c'est un moment de partage, de solidarité et de dépassement de soi, où chaque contribution individuelle est valorisée. Le but de Dynamoov est de permettre aux enfants de s'épanouir, de gagner en confiance et en estime de soi », a expliqué Sandrine Ligonès.

Ce raid passe de ville en ville. Il s'est lancé de Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, en Isère, dimanche 29 septembre, et arrivé à Jaujac vendredi 4 octobre en passant par Méaudre, Romans-sur-Isère, Valence, Privas et Jaujac. Les étapes réservent aux sportifs un accueil exceptionnel. Les duos sont accueillis comme de véritables gagnants d'une grande étape.

En pédalant ensemble, athlètes et enfants développent des relations uniques, où les différences se transforment en forces. Et c'est ce qu'il s'est passé avec Quentin Bonnetain, qui a joué le jeu et a pédalé avec un enfant porteur de handicap, sur tout le parcours depuis Privas. Les enfants de l'école ont pu poser de nombreuses questions, à ce champion du monde ardechois, qui a répondu par :

« Il faut croire en vos rêves. »  
- Jean-Paul Blanchard  
Infos auprès de Sandrine Ligonès au 07.67.47.68.48 ou à [assedyamoov@gmail.com](mailto:assedyamoov@gmail.com).



Parmi les personnalités, la maire Marion Houetz, le champion du monde de kayak Quentin Bonnetain ou encore Sandrine Ligonès ten fauteuil, la fondatrice de l'association Dynamoov.



# L'Ardèche s'invite au Menu à l'école de Jaujac



Pour la Semaine du goût d'octobre 2024, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, en partenariat avec Ardèche le goût a organisé une opération intitulée « l'Ardèche s'invite au menu ! » pour la quatrième année consécutive. Le lancement de cet événement devait se tenir le 8 octobre sur le marché de Jaujac. Mais au vu des intempéries annoncées, un repli a été effectué sous le préau de l'école publique !

L'opération événementielle « L'Ardèche s'invite au menu ! » a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration (commerciale et collective) à l'approvisionnement local pour augmenter la part de produits locaux dans les repas servis, afin de soutenir l'économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité.

Cette action vise à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus. Elle permet de rapprocher les établissements avec les fournisseurs/producteurs locaux.

Les restaurants participants s'engagent donc à proposer pendant cette semaine des plats et des menus élaborés à partir de produits ardéchois, le tout accompagné de boissons ardéchoises.



**ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS**  
DU 17 AU 20 OCTOBRE 2024

**LES RESTAURANTS PARTICIPANTS**

<ul style="list-style-type: none"><li>• RESTAURANT LE POINT D'ORGUES 495, route de l'Échelle FABRAS 04 75 94 26 72</li><li>• LE BOUCHON ARDECHOIS 17, rue du Champ de Mars JAUJAC 04 75 39 25 58</li><li>• AUBERGE LES GRILLONS 295, impasse de Hautsegur MEYRAS 04 28 40 00 12 Ouvert le week-end</li><li>• BISTROT BRIOUE 7, rue Mazade MEYRAS 04 75 36 41 07</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• RESTAURANT RETOUR AUX SOURCES 2570, route de la Fontainière MEYRAS 04 75 94 47 29</li><li>• AUBERGE DE MONTPEZAT 10, route de la croisette MONTPEZAT-SOUS-BAUZON 04 27 52 06 80</li><li>• LA TABLE ENCHANTEE 11, place du Champ de Mars THUYETS 04 75 89 83 51</li><li>• LES PAVÉS GOURMANDS 3, rue de la fontaine THUYETS 04 75 93 25 33</li></ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOUVEAUTÉ: cette année un quiz vous sera proposé dans les restaurants participants.  
À GAGNER: des produits gourmands locaux et un atelier découverte de fabrication du fromage de chèvre pour 2 personnes!

**Ardèche**  
Prolongez l'expérience toute l'année sur [www.lesetapesavoureuses.fr](http://www.lesetapesavoureuses.fr)

**« L'ARDÈCHE S'INVITE AU MENU ! » EN SOURCES ET VOLCANS**

Du 17 au 20 octobre 2024, Ardèche le goût organise l'événement « L'Ardèche s'invite au menu ! » pour la quatrième année aux côtés de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et l'Office de tourisme intercommunal. L'opération événementielle « L'Ardèche s'invite au menu ! » a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration commerciale et aussi la restauration collective à l'approvisionnement local pour favoriser les circuits courts.

Cette année, douze établissements de restauration collective proposeront un menu élaboré à partir de produits ardéchois :

- École de Jaujac
- EHPAD Résidence Rochemure à Jaujac
- ESAT Avenir à Lalevade-d'Ardèche
- Écoles de Lalevade-d'Ardèche
- IME de Lalevade-d'Ardèche
- École de Meyras
- Collège Joseph Durand à Montpezat-sous-Bauzon
- École de Montpezat-sous-Bauzon
- EHPAD Les Tilleuls à Montpezat sous Bauzon
- École de Pont-de-Labeaume
- École de La Souche
- EHPAD Résidence Les Vergers à Thuyets

Également : association La Messicole à Montpezat-sous-Bauzon

Un menu local sera concocté par les cuisiniers dans chaque établissement.  
À savourer sans modération !

**Ardèche**  
Prolongez l'expérience toute l'année sur [www.lesetapesavoureuses.fr](http://www.lesetapesavoureuses.fr)



Le préau de l'école était bien rempli autour des cuisiniers Claude Brioude (Restaurant Brioude de Neyrac), Sylvain Blachier (EHPAD de Montpezat-sous-Bauzon) et Jonathan Trentin (cuisinier de l'école de Jaujac) qui ont fait une démonstration de cuisine !

Les classes de l'école élémentaire de Jaujac étaient aux premières loges.

France Bleu Drôme Ardèche a enregistré une émission en direct d'une heure, sur l'évènement.

Une belle occasion de valoriser notre patrimoine alimentaire ainsi que les savoir-faire de nos cuisiniers !





# Enorme affluence pour la 2ème édition de la Pure et Dure !



Pour sa 2ème édition, le Festival de la purée a été un sacré succès !



L'Association Théâtre en cours, avec l'appui de nombreux bénévoles, ont organisé les deux journées d'une main de maître ! Ils ont envoyé de la purée !

Au programme :

- Du théâtre ;
- Des concerts ;
- De la restauration ;
- Un plateau de radio ;
- Un concours de rapidité d'épluchage de pommes de terre, suivi d'un concours de la plus longue épluchure ;
- Le quizz sur les patates et la purée ;
- Le concours du lancer de purée ;
- Et bien entendu, le super Concours de Purée ! L'Allée de la purée a été inaugurée par le Maire dans une ambiance survoltée ! Les participants au concours ont ravi les papilles et pupilles des membres du jury et du public nombreux. Le jury et le public ont décerné 3 prix pendant les 2 soirées : le prix du public, le prix du jury (à l'équipe dont faisait partie le cuisinier municipal de Jaujac !) et le prix de la meilleure déco/ambiance des stands). Notons aussi la participation du lycée des métiers hôteliers de Largentière qui a été primé !

On espère une 3ème Edition !!!

**LA PURE & DURE !**  
JAUJAC

**VENDREDI 8/11** - 18H à 1H

- Playback FM (théâtre)
- Concours de purée "jeunes"
- Gamer'dèche (jeux forains)
- Baïkal (concert)
- Le Caddyoké
- MST (croisière vers l'infini, et l'eau de la rivière)

**SAMEDI 9/11** - 11H à 2H

- Cassandra (théâtre)
- Radio purée en direct sur **FM 97.9**
- Vibrato mécanique (Femmes Orchestres)
- Concours mondial de purée
- Playback FM vol. 2 purée (théâtre)
- Gamer'dèche (jeux forains)
- KOOPS (fin de ouïe-recevoir)

Le samedi : courses de sacs à patates, concours d'épluchures, folies douces, plateaux radio, surprises...

**PRIX LIBRE (ET NECESSAIRE)**

www.lapureetdure.fr

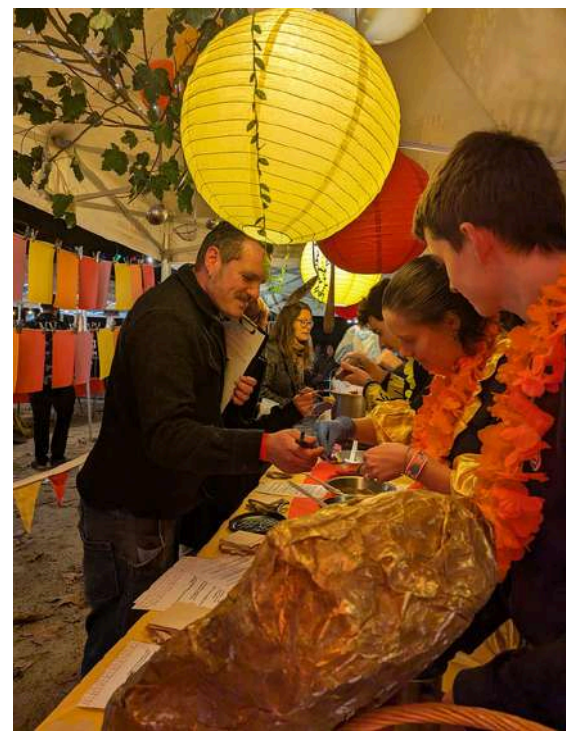




En direct sur FREQ 7 **RADIO PURÉE**

aujourd'hui  
sam 09 nov  
de 11h à 21h !

En duplex depuis Jaujac  
FESTIVAL PURE & DURE



# Les Castagnades à Jaujac : la fête malgré la pluie !



Le samedi 12 octobre 2024, se déroulait à Jaujac, une des Castagnades d'automne fédérées par le PNR des Monts d'Ardèche. La météo était très difficile.

Malgré tout, il y avait du monde sur la Place de Jaujac pour profiter de la journée organisée par la Municipalité :

- Du marché de producteurs ;
- Des manèges mécaniques spectaculaires de Melle Hyacinthe & Cie : MOON BAO (qui n'a malheureusement pu tourner que 30 minutes) et ZOO DEGLINGO (manège à pédales pour enfants de 7 mois à 5 ans) ;
- Du fil rouge artistique des Castagnades : les savoir-faire textiles habitent les Castagnades
  - L'ÆNTRE, une installation immersive dans les savoir-faire textiles des Monts d'Ardèche, de l'artiste André SALAM
  - Le stand « Venez broder le fil rouge artistique des Castagnades ! »
- De la représentation de L'Impromptu Théâtre de Jaujac ;
- De la Batucada qui a eu le courage de jouer sous la pluie ;
- Du stand du PNR et de l'Office de tourisme Sources & Volcans ;
- De la buvette tenue par l'Amicale laïque de l'école publique de Jaujac.



# Une très belle réussite pour la 1ère édition d'Atelier en Atelier

C'était inédit ! Des créateurs du territoire passionnés par leurs métiers nous ont ouvert leurs portes le temps d'un week end, le samedi 26 et le dimanche 27 octobre 2024 !

Sous la houlette de Julie Tyrlik et Jean-Charles Bassenne, qui ont "lancé l'idée", au programme : visites d'ateliers, démonstrations et rencontres.

A Jaujac, ont ouvert leurs portes ;

- L'atelier Passions Croisées (Elisabeth Roux & Daniel Van Cutsem - Gravure, typographie & tapisserie) ;
- Super Sans Plomb (Jean-Charles Bassenne et Julie Tyrlik - Impression typographique & reliure) ;
- Yzo (Sculptures).

L'évènement a offert une occasion unique d'observer les artistes et artisans en pleine création, d'échanger avec eux sur leurs inspirations et leurs processus de travail, mais aussi d'acquérir des œuvres originales. Quelle chance de les avoir sur notre territoire !

L'art rassemble, inspire et embellit notre quotidien !



## d'Atelier en Atelier #1



### Ateliers participants:

(visite, démonstrations...)

#### Atelier Passions Croisées

Gravure, typographie & tapisserie  
25 route de Largentière  
07380 Jaujac  
[9h - 12h / 14h - 18h]  
→ 10 personnes max  
réservations: 07 70 29 09 52

#### SuperSansPlomb

Impression typographique & reliure  
55 rue des Frères Fabre  
07380 Jaujac  
[10h - 18h]  
(06 43 87 40 17)

#### Yzo

Sculptures  
Le Chambon  
2465 route de La Souche  
07380 Jaujac  
[9h - 17h]  
(06 78 54 56 81)

#### Atelier Thérèse

Broderie d'art & cyanotypes  
Moulinage de Chirois  
200 allée du moulinage  
07380 Chirois  
[Sam.: 10h - 13h / 14h - 17h30]  
(06 09 86 51 01)

#### Atelier Bruissant

Vannerie  
Moulinage de Chirois  
200 allée du moulinage  
07380 Chirois  
[Sam.: 10h - 13h / 14h - 17h30]  
(06 31 81 96 32)

#### Atelier Terre Enchantée

Céramique  
715 impasse de Neyrac Haut  
07360 Meyras  
[9h - 12h, démonstration de tournage de 10h à 10h30]  
→ 10 personnes max.  
réservations: 06 12 73 66 01

#### Atelier de Fontbonne

Sculptures en terre cuite et bronze & Pastels  
216 chemin de Fontbonne  
Quartier Lavolette  
07450 Burzet  
[Sam.: 10h - 12h / 13h30 - 15h30]  
[Dim.: 10h - 12h / 14h - 18h]  
(06 25 26 61 27)

#### Regarde cet allumé

Sculptures parodieliques  
1650 route de Champagne  
07560 Montpezat-sous-Bauzon  
[9h - 18h]  
(06 14 35 55 85)

design: graphique Jean-Charles Bassenne www.2024.com / Ne pas jeter sur la voie publique



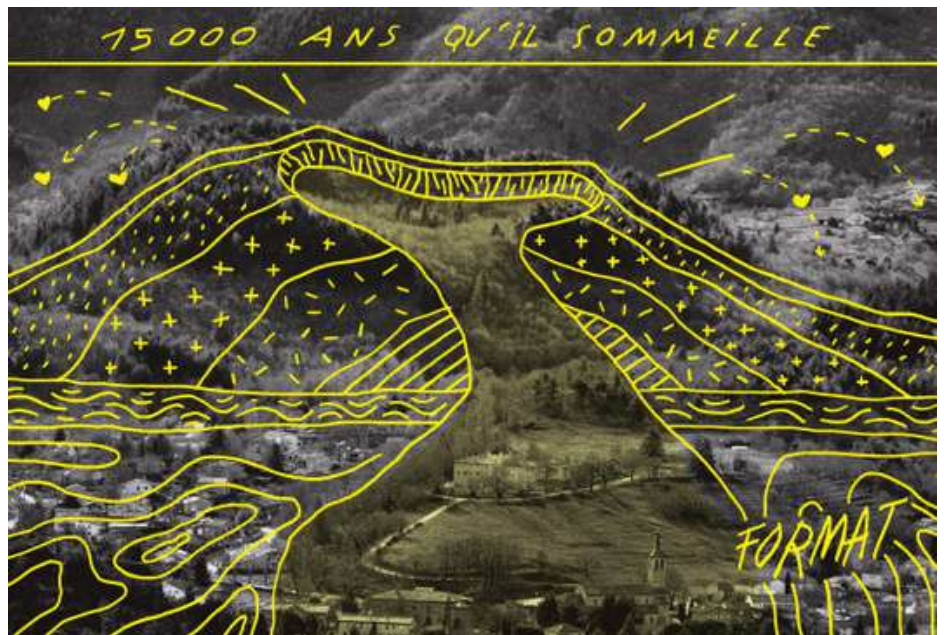
# Festival Format #11

## 4 - 5 - 6 juillet 2025

Pendant que le volcan sommeille, Format danse encore sur ses deux oreilles !

Le festival Format, dédié à la danse contemporaine sous toutes ses formes, revient à Jaujac pour sa 11<sup>e</sup> édition, les 4 - 5 - 6 juillet 2025 !

Pendant 3 jours, le village vibrera d'expériences chorégraphiques inédites : spectacles, performances, marches, causeries, exposition, grands bals et ateliers publics...



© Boncaillou

Le tout en plein air, dans des lieux bien connus des jaujacquoises et jaujacquois comme la place du Champ de Mars, la cour de l'école, les extérieurs du Château de Castrevieille, les jardins de la Maison du Parc et la coulée du volcan...

Cette année, on pourra retrouver et découvrir les Compagnies SUPERSUEURS et Jeanne Simone ; les chorégraphes Anlor Gueudret, Laurie Peschier-Pimont, David Wampach, Daniel Larrieu, Jeanne Brouaye, Mathilde Monfreux, Olga Dukhovna ; les DJ Indispatch, Atour Chamadie et Boni & Cloud, la librairie Books on the Move et d'autres surprises!

Le vendredi 4 juillet à partir de 17h30, nous vous attendons en nombre sur la place du Champ de Mars à l'occasion de l'ouverture du festival. Programmation dansante gratuite et ouverte à toutes et tous. Ouverture de la billetterie en ligne le 5 mai prochain + billetterie sur la place les jours de marché : 24 juin, 1er et 4 juillet - 10h30 > 13h. Un tarif réduit est proposé aux les habitant·e·s de Jaujac!

Si vous souhaitez ajouter votre pierre à l'édifice et contribuer d'une manière ou d'une autre, c'est possible ! Format constitue des équipes bénévoles pour l'accueil des publics et la billetterie, la technique, l'accueil des artistes, la scénographie et la communication. Si le temps vous manque, mais pas l'espace, offrez un petit Format recherche également des hébergements pour accueillir les artistes invité·es pendant le festival.  
Contact : festival@format-danse.com

### [Le volcan mis à l'honneur : une création à Jaujac pour Jaujac !](#)

Format et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche invitent le chorégraphe David Wampach à créer un spectacle sur mesure pour Jaujac! Après plusieurs années de recherche à propos des régions volcaniques, le chorégraphe s'est intéressé aux énergies telluriques particulières de notre volcan... La pièce HEIMAEY, présentée durant le festival les 5 & 6 juillet au matin, est une marche chorégraphique sur sa coupe et sa coulée. En attendant, deux rendez-vous à ne pas manquer à la Maison du Parc : un atelier de pratique et une exposition photographique.

#### Workshop - HEIMAEY À JAUJAC

Du 16 au 18 mai

Jaujac · Maison du parc et volcan

Le temps d'un week-end, David Wampach & Léa Leclerc proposent un atelier d'expérimentations physiques sur les traces et dans la coulée de lave du volcan. Arpentage, lecture de paysage, écriture, dessin, marche dansée seront autant de voies d'exploration.

Vendredi 16 mai - 18h30/20h30 + Samedi 17 mai - 10h/17h30 + Dimanche 18 mai - 10h/17h30.

C'est gratuit, ouvert à toutes et tous, sans prérequis en danse ! Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Contactez Format via inscriptions@format-danse.com ou par téléphone au 07 811 07 836.



© David Wampach - Heimaey

Exposition ICE-LAND-ON-FIRE

Du 14 juin au 21 septembre

Jaujac · Maison du parc · La Halle

La photographe Valérie Archeno et le chorégraphe David Wampach présentent une série photographique liée à la rencontre avec les volcans d'Islande.

[Et pour se mettre en jambe...](#)

Ateliers  
Complices K.O. -  
s p o r t

Mercredi 2 &  
jeudi 3 juillet -  
18h/21h

Jaujac · Place du  
Champ de Mars

Format vous  
invite à l'atelier  
K.O - s p o r t  
mené par la  
jeune compagnie  
marseillaise  
SUPERSUEURS !

Le K.O - s p o r t  
est une nouvelle  
pratique sportive  
non-compétitive,  
drôle et absurde,  
débarrassée des  
contraintes  
réglementaires et  
physiques.

L'idée ? On se  
laisse aller au jeu  
et on crée avec  
les artistes une  
grande  
performance  
participative  
pour l'ouverture  
du festival.



Atelier gratuit et ouvert à toutes et tous, sans prérequis en danse !

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Contactez Format via [inscriptions@format-danse.com](mailto:inscriptions@format-danse.com) ou par téléphone au 07 811 07 836.

[Format, qu'est-ce que c'est ?](#)

Depuis 15 ans, l'association Format fabrique des événements et des occasions de rencontre avec la danse contemporaine en Ardèche méridionale. Sa particularité, c'est de ne pas avoir de salle de spectacle. Chaque proposition est pensée pour la population locale, et dans de multiples lieux qui font la singularité de notre territoire. Le festival Format en biennale à Jaujac est un temps fort de spectacle et de danse, joyeux et incontournable !

Pour en savoir plus, consultez le site de l'association [format-danse.com](http://format-danse.com).

Le festival Format est implanté à Jaujac depuis plusieurs années grâce au soutien de son équipe municipale. Un grand MERCI à la Mairie !



# TRANSITIONS

## Participation de la Commune aux premières Rencontres de l'Urbanisme en Ardèche

Le 8 novembre, le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme ont participé aux Premières Rencontres de l'Urbanisme en Ardèche, sur le thème : « Conjuguer sobriété foncière et attractivité. »



A Lyas, Madame la Préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon, en partenariat avec l'Association des Maires de France de l'Ardèche (AMF 07), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, a réuni élus et acteurs locaux pour les premières Rencontres de l'Urbanisme, axées sur la sobriété foncière.

Les élus jauracquois ont animé un des ateliers autour de l'exemple de la création d'une micro-crèche et de 8 logements.

Un projet pris en exemple d'une gestion plus équilibrée et durable du territoire.

# Le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche reçu en Mairie

En février dernier, le Président du SDE 07, Patrick COUDENE a rencontré Guy BOUCHER, premier adjoint, pour faire le point sur les chantiers en cours et plus particulièrement sur la rénovation de l'éclairage public qu'a réalisé l'entreprise CEGELEC pour le compte de la Commune (voir article dédié).

## Le SDE, c'est quoi ?

Le Syndicat apporte des solutions techniques et des financements aux collectivités territoriales pour les travaux de renforcement, fiabilisation, dissimulation des réseaux électriques. Il finance, via les schémas directeurs, la rénovation du parc d'éclairage public des communes.

Le SDE 07 vient également en aide aux particuliers pour le raccordement au réseau d'électricité lors des constructions de nouvelles habitations.

Le SDE 07 est aussi compétent en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie : aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, achats groupés d'énergie, installation de chaufferies au bois et de panneaux photovoltaïques...

Enfin, il est compétent en matière de CEE et de bornes de charge pour véhicules hybrides et électriques.

## Un travail partenarial avec la Commune

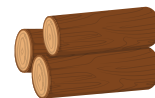
Durant ce mandat, la Municipalité a particulièrement sollicité le SDE 07 :



- D'importants travaux d'enfouissements ont été entrepris :
  - La rue de la Chavade et la route de la Souche,
  - La Place St Bonnet à la fin de la route des Plots,
  - Le Chemin des Sausses,
  - Le Chemin du Moulinet,
  - La Turbine,
  - Le pont du Bruget.
- Une refonte de l'éclairage public a été réalisée. 160 points lumineux ont été remplacés par des LEDS moins énergivores et plus respectueux de la biodiversité.

Autant de réalisations rendues possibles grâce à l'ingénierie et aux financements qu'apporte le SDE 07 aux communes ardéchoises, et grâce aux crédits d'Etat.

# Une coupe exemplaire de bois dans la forêt communale



A l'invitation de la Commune de Jaujac, de l'ONF et du PNR des Monts d'Ardèche, 25 personnes se sont réunies ce jeudi 6 février sous un beau soleil pour une visite du chantier de coupe de bois dans la forêt communale du domaine de Rochemure sur les pentes du volcan.

Élus, partenaires, propriétaires et professionnels forestiers ont pu découvrir cette coupe, qui se veut exemplaire, dans la futaie de châtaigniers.

Toutes les personnes réunies ont donc découvert comment on réalise une coupe en futaie irrégulière, en favorisant les arbres les plus conformes, par le mélange d'essences (châtaigniers, merisier, pins...), le marquage et le maintien d'arbre habitat préservé en faveur de la biodiversité, le recours à la régénération naturelle, les bonnes pratiques pour une gestion durable et adaptée aux changements climatiques.

## Quel type de coupe ?

Avec les recommandations des experts forestiers de l'ONF et du réseau AFI (Association Futaie Irrégulière) une coupe d'amélioration a eu lieu en ce début d'année et s'est terminée à la fin du mois de février. Sous la responsabilité de l'ONF, qui assure le plan de gestion de la forêt communale, un volume de 200 m<sup>3</sup> de bois de châtaigner a été prélevé sur cette parcelle.

## Quels objectifs ?

Les objectifs de cette coupe d'amélioration sont multiples et permettent de conserver l'ensemble des fonctionnalités de cet espace :

- Objectif de production : récolter du bois d'œuvre de qualité tout en assurant un renouvellement continu. La coupe permet le développement plus rapide des arbres conservés ; la conservation des rémanents (branches et restes de coupes) sur le sol limite l'érosion et met à disposition des éléments nutritifs favorisant la croissance des arbres.
- Objectif de biodiversité : le traitement sylvicole est dit «irrégulier». Il maintient la diversité des essences et les différents âges et stades de croissance des arbres. Il conserve des arbres «bio» identifiés par un triangle de peinture, et maintient des habitats pour la faune et la flore dans un bon état de conservation.
- Objectif paysager : la sylviculture à couvert continu permet la conservation des paysages forestiers et d'une forêt vivante (essences variées, régénération naturelle des semis, vieux bois à cavités). Elle permet l'accueil du public dans les meilleures conditions.

## Comment se sont déroulés les travaux ?

Une entreprise forestière de Prades a réalisé la coupe et l'ONF s'est chargé du tri et de la commercialisation du bois.

Le choix d'une vente en «bord de route» a été effectué pour une utilisation optimale du bois récolté. L'ensemble une fois trié est séparé en 3 lots : bois d'œuvre, bois pour piquets et bois de chauffage. Le tout a été stocké temporairement en bordure de la piste qui rejoint la route de Saint-Cirgues-de-Prades.

L'accès a été interdit pendant la période des travaux mais chacun a ensuite pu se rendre compte que la nature forestière du lieu a bien été préservée.

## Les éléments financiers ?

Le volet financier de cette opération est assuré par la Commune qui paye les travaux forestiers et encaisse le prix de la vente des bois. Les recettes ont été de 7 555 euros, pour 12 226 euros de dépenses.

Cette forêt est encore jeune et ne présente que peu d'arbres de gros diamètres qui sont les plus intéressants économiquement. Cette opération s'avère donc déficitaire. Le dispositif Sylv'ACCTES, association qui soutient financièrement collectivités et particuliers qui s'engagent dans des pratiques sylvicoles exemplaires, ainsi qu'une aide du Département de l'Ardèche ont permis de compenser presque intégralement ce déficit.

Les projections futures (de l'ordre d'une dizaine d'années) laissent espérer que les prochaines interventions sur des arbres plus âgés, donc de plus forts diamètres, seront un peu plus intéressantes au plan financier.

## Venez découvrir la forêt communale !

N'hésitez pas au printemps à aller visiter ce site expérimental qui rassemble tous les aspects de bonnes pratiques de gestion forestière. Si vous voulez en savoir plus, le PNR, l'ONF et les associations tels que l'AFI ou Prosylva disposent de toute la documentation nécessaire.

# Valoriser le bois pour une économie durable

Promouvoir une économie verte, créatrice d'emplois et d'activités... grâce à la production de bois, matériau écologique et renouvelable par excellence !

**625,5**  
millions d'€  
de chiffre d'affaires  
bois

**315** millions d'€  
pour la forêt  
domaniale



**310,5** millions d'€  
pour la forêt  
communale



**11,4**  
millions de m<sup>3</sup> mis en vente  
dans l'Hexagone




<b>6,1</b> millions de m <sup>3</sup> construction, ameublement	<b>2,2</b> millions de m <sup>3</sup> panneaux, papiers, cartons	<b>2,1</b> millions de m <sup>3</sup> bois énergie	<b>1</b> million de m <sup>3</sup> affouage
--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------------------------

MIS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

<b>35 %</b> du bois	<b>40 %</b> du bois d'œuvre	<b>35 %</b> du sapin/épicéa	<b>80 %</b> du hêtre	<b>50 %</b> du chêne
------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------	-------------------------

**150 000 m<sup>3</sup>** de chêne à merrain issu des forêts domaniales destinés à la tonnellerie



ALIMENTER ET SÉCURISER  
LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

**46 %** des bois commercialisés sous forme de contrats d'approvisionnement

Près de **815** contrats d'approvisionnement signés avec les industries du bois

**7 500** clients  
Scieries, industries du panneau et du papier...

**90 %** des bois sont vendus, transformés et valorisés par des entreprises françaises ;

**50 %** sont sciés dans le département où les arbres ont poussé





# Un succès pour la journée mondiale du nettoyage de la planète

C'est une belle action citoyenne de nettoyage qui a été réalisée le 21 septembre !

Une dizaine d'habitants ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité pour participer à l'événement mondial « World Clean Up Day », littéralement « Jour de nettoyage de la planète ».

Le rendez-vous était fixé à 9h dans la cour de la Mairie, pour ensuite aller vers des lieux à nettoyer. Ont notamment fait l'objet d'un nettoyage : la Place du Champ de Mars, la Turbine, la Place de la Poste, la Place de l'église, les alentours de l'école, le parking de Castrevieille... Les sacs de tri fournis au départ étaient malheureusement bien remplis au bout de 2 heures. Plusieurs kilos de plastique, ferraille, mégots, capsules, mouchoirs, sachets... ont été ramassés.

A noter : + de 750 mégots rien que sur la Place...

Un pot a ensuite été partagé dans une belle convivialité avec les bénévoles méritants.

Pourquoi organiser un tel évènement citoyen ? Le World Cleanup Day est un mouvement mondial pour une action positive et festive de ramassage des déchets pour lutter contre les déchets sauvages. Cela permet :

- De créer du lien social entre les citoyens ;
- De sensibiliser les citoyens au tri des déchets ;
- De faire évoluer les consciences et de faire changer les comportements.



Chaque année en France,  
**1 million de tonnes de déchets sont abandonnés**  
soit l'équivalent de 100 Tours Eiffel



## Quels sont les déchets abandonnés ?

Principalement des mégots, des bouteilles (verre et plastique), des canettes et des masques.



## Où sont les déchets ? Malheureusement partout !

ORIGINES DES DÉCHETS MARINS



En montagne, sur les routes, dans les cours d'eau et sur le littoral. Ces déchets proviennent de l'activité industrielle mais également celle des consommateurs. Ils sont sources de pollution et nocifs pour nous tous : l'Homme, la faune et la flore.



# Fiches architecturales : des conseils pour vous accompagner dans vos projets

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a édité des fiches architecturales.

Il s'agit de conseils pour vous accompagner dans la préparation et la conception de votre projet en cohérence avec le PLUi Ardèche des Sources et Volcans.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été adopté le 31 mars 2022. Ce document d'urbanisme, véritable projet du territoire et de son évolution, marque un tournant majeur pour organiser de manière cohérente les aménagements et le développement de celui-ci.

Pour accompagner la lecture du PLUi et faciliter l'application du règlement par le public, il est mis à disposition des fiches architecturales.

Conçues pour être une aide dans la conception des projets de construction, de rénovation ou d'évolution du bâti, ces fiches tiennent compte de la qualité architecturale et paysagère de notre territoire.

Elles sont consultables en mairie notamment, et en ligne sur le site Internet de la Communauté de communes.



## Les 9 Géoparcs français réunis à Jaujac



Le Parc des Monts d'Ardèche, labellisé Géoparc mondial UNESCO en 2014, a eu le plaisir d'organiser et d'accueillir du 18 au 20 novembre la rencontre technique des Géoparcs français à Jaujac.

Une occasion unique pour échanger avec les techniciens (chercheurs, chargés de communication, géologues, médiateurs) des 9 Géoparcs UNESCO en France.



Au programme pendant 3 jours :

- Des ateliers pour mieux connaître les actions de chacun et favoriser les échanges d'expériences ;
- Le développement de projets communs pour valoriser notre label UNESCO ;
- Et le partage des enjeux de sensibilisation à nos richesses géologiques et patrimoniales encore trop peu connues.



## Une loutre dans le Lignon... suites !

Suite à l'article dédié du dernier bulletin municipal, nous avons mis la main sur une autre photo de loutre dans le Lignon. Merci à Jean Stocchetti pour le cliché !



# EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



## Des travaux sur la piste des Fonts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable



Suite à de fortes pluies qui ont touché notre Commune, la piste d'accès des Fonts, menant au captage d'eau potable, a subi d'importants dommages sur sa première partie. Ce chemin, essentiel pour assurer l'entretien et la sécurisation de notre réseau d'eau, nécessitait une intervention.

Ces travaux ont consisté à réparer les zones endommagées, à renforcer le terrain pour prévenir de futures dégradations et à réaliser de nombreux coupes eau afin d'éviter que de nouvelles pluies ne causent des problèmes similaires.

Le captage d'eau potable est une infrastructure stratégique pour notre Commune. Il permet d'assurer un approvisionnement constant en eau de qualité pour les habitants. La remise en état de cette piste permet aux agents techniques d'intervenir en toute sécurité sur le site pour entretenir, surveiller et garantir le bon fonctionnement du réseau.



# Pose de nouveaux compteurs d'eau potable pour mieux sectoriser les fuites

Afin d'améliorer la gestion du réseau d'eau potable et de réduire les pertes liées aux fuites, la Municipalité a procédé à l'installation de nouveaux compteurs d'eau plus performants. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures et d'optimisation de la consommation d'eau.

La sectorisation du réseau grâce à ces nouveaux dispositifs permettra de délimiter les zones concernées par des pertes d'eau. Ainsi, les interventions pour la réparation des fuites seront plus ciblées et efficaces.

Les zones d'implantation :

- Pomaret ;
- Rue Basse et Chastelas ;
- Route de la Croix de Millet.

La réduction des fuites constitue un enjeu majeur à la fois économique et environnemental. Chaque litre d'eau perdu représente un coût pour la collectivité, tant en termes de production et de distribution. En localisant précisément les fuites, la municipalité vise à limiter les pertes et à optimiser l'utilisation des ressources en eau potable.

De plus, cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable. En préservant les ressources en eau et en réduisant le gaspillage, la commune contribue à la protection de l'environnement et anticipe les besoins futurs en eau potable.



# Une réunion publique sur le sujet de la compétence eau et assainissement

La Municipalité a organisé une réunion publique pour informer et échanger avec les habitants sur les enjeux liés à la compétence eau et assainissement, ainsi que les conséquences de la perte de compétence pour les communes qui était actée dans la loi.

Cette réunion publique a vu affluer un public nombreux, et les débats ont été très riches.

Il faut savoir que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoyait obligatoirement le transfert de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement aux intercommunalités au 31 décembre 2025.

Ce changement législatif soulevait des interrogations quant à l'avenir de cette compétence dans notre commune.

Le jeudi 3 avril, une proposition de loi pour la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement a été définitivement adoptée. Une fois promulguée, la loi mettra fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI les compétences eau et assainissement, le 1er janvier prochain.

C'est une excellente nouvelle : la Commune va pouvoir conserver ses compétences !



## Réunion publique communale sur le transfert de compétences eau / assainissement

**Le lundi 14 octobre 2024  
au Château de Castrevieille**

La Loi rend obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Aussi, la Municipalité propose à la population une réunion publique. Ce sera l'occasion :

- > De présenter les actions de la Commune au sujet de l'eau et de l'assainissement (ressources, installations, importants travaux menés ce mandat...)
- > De présenter les obligations législatives
- > De faire part de la position de la Commune vis à vis de la Communauté de communes concernant la future prise de compétences

La réunion a été l'occasion :

- De présenter la gestion actuelle de cette compétence par la Commune : explications sur les captages, sur les réservoirs, sur les réseaux de distribution, sur les importants travaux qui ont permis d'améliorer nettement le rendement du réseau, le coût du service pour les usagers...
- De présenter les obligations législatives qui prévalaient alors et les enjeux de la perte de compétence : transfert à la Communauté de communes, au SEBA...
- De faire part de la position du Conseil municipal, à savoir conserver la gestion au niveau municipal !

La municipalité souhaitait ainsi assurer une totale transparence sur les décisions à venir et recueillir les avis des habitants.

Cela afin de défendre au mieux leurs intérêts.

### Motion du Conseil municipal de Jaujac

La Municipalité a pris une motion pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement.

Les parlementaires locaux se sont également positionnés sans succès, jusqu'à ces derniers jours...





# TRAVAUX

## La micro-crèche intercommunale accueille ses premiers enfants !

Au mois de novembre dernier, le Président de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et la Maire de Jaujac, étaient présents à l'ouverture de la nouvelle micro-crèche intercommunale pour assister à l'arrivée des premiers enfants dans des locaux neufs, particulièrement bien placés, conçus et lumineux.

Situé en plein cœur du village, à deux pas de l'école, ce projet fait partie d'un ensemble comprenant la micro-crèche intercommunale et huit logements construits par Ardèche habitat.

Géré par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, ce nouvel équipement accueille principalement les familles installées dans la vallée du Lignon (Jaujac, Prades, Fabras, La Souche ou encore St Cirgues-de-Prades) et dispose d'un agrément de 12 places.



Des panneaux solaires alimentent la structure en autoconsommation et une cuve de récupération de pluie enterrée alimente l'arrosage des espaces verts.

La micro-crèche fournit aux enfants des couches écologiques et les repas sont préparés localement par l'ESAT Avenir de Lalevade-d'Ardèche.

Pour assurer l'accueil des enfants de 7h30 à 18h30, l'équipe d'encadrement est composée de cinq agents.

L'espace est lumineux et ouvert sur un jardin. Les locaux disposent d'une insonorisation efficace et sont équipés en mobilier et jeux en bois ou biosourcés.



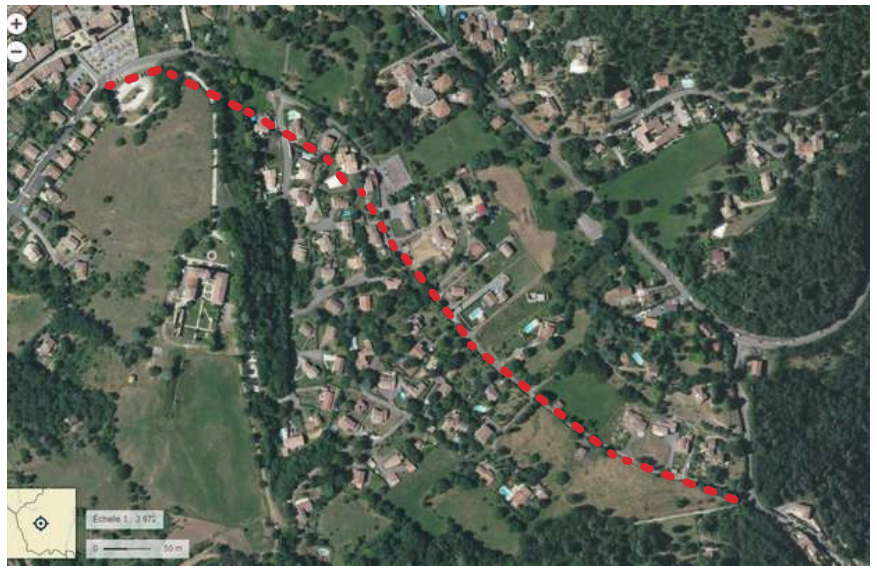
# L'aménagement du Quartier des Sausses est terminé !

Cela avait été annoncé durant la campagne électorale en 2020 : la Municipalité souhaitait aménager le Quartier des Sausses en plusieurs phases.

C'est une route communale fortement utilisée. De nombreux piétons y circulent. Il convenait donc d'y sécuriser les mobilités en créant un cheminement doux.

Elle dessert de nombreux équipements publics : l'EHPAD, l'école, le Château de Castrevieille (salle des fêtes, gîtes communaux, cantine scolaire, logements municipaux), le plateau multi-sports, le parc Marie Sauzet, la Maison du Parc Naturel des Monts d'Ardèche...

Par ailleurs, ce quartier a toujours posé de graves problèmes de gestion des eaux pluviales. A titre d'exemple, lors des intempéries du 3 octobre 2021, une partie importante du revêtement de la chaussée a été emportée. Enfin, les réseaux d'eau et d'assainissement, fuyards, étaient également à réhabiliter.



## Photos des travaux eau, pluvial et assainissement



Une première partie des travaux a été réalisée sur le réseau pluvial, d'eau et d'assainissement entre 2021 et 2022 en deux phases. Il s'agissait d'une réfection totale des réseaux eau et assainissement, des ouvrages cadres pour les traversées pluviales, et de reprendre des tuyaux en posant des plus larges pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales.



Les riverains du côté nord de la chaussée ont été conviés à une réunion publique en décembre 2021 afin de leur présenter la suite du projet et de les solliciter pour la vente de foncier à la Commune. Un accord financier a été trouvé pour l'acquisition de bandes de terrains à un coût raisonnable, mis à part 2 propriétaires qui ont refusé. En contrepartie, l'enfouissement des réseaux secs a été acté par la Municipalité sur tout le linéaire (électrique, éclairage public, télécom et fibre).



En 2024/2025, c'est la dernière phase de cet aménagement global qui a été réalisée :

- La réfection de la chaussée en enrobé (sans agrandissement important pour limiter les vitesses de circulation) ;
- La création d'aires de stationnement (3) : parking des marronniers, parking devant le city-stade, parking supplémentaire au croisement de la rue René Cassin ;
- L'amélioration (encore) de la récupération des eaux pluviales, avec notamment la création de drains de récupération des eaux de pluie sous les massifs d'espaces verts ou encore le creusement de fossés bétonnés ;
- La création d'espaces verts et la plantation de végétaux par les agents communaux du service technique avec arrosage automatique ;
- La création d'un cheminement piéton de 820m linéaires ;
- La réfection d'une calade en pavés de granit le long du city-stade pour rejoindre le parking Seroul ;
- La pose de panneaux de signalétique routière (et le passage du secteur en zone 30 km/h) ;
- Les marquages au sol (résine, dents de requin, pictogrammes "piétons" sur le cheminement piéton).





# Le chantier de l'aménagement de la Turbine est lancé !

**La Turbine : un géosite, classé à l'UNESCO, qu'il convient de mettre en valeur**

Village pittoresque de par son patrimoine architectural et géologique remarquable, Jaujac est lauréat du label "Village de caractère®".

Jaujac est également le siège du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Le Parc a obtenu le label Géopark UNESCO comme reconnaissance internationale d'un patrimoine géologique de 550 millions d'années.

Le label mondial Géopark est attribué à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il consacre une démarche portée par un territoire et tous ses représentants : élus, associations, scientifiques, habitants... Il ne distingue donc pas seulement un patrimoine figé mais aussi une dynamique territoriale, la mobilisation des habitants pour la valorisation de leurs sites géologiques.

La Commune se doit donc pour honorer les labels Village de caractère et Géopark UNESCO, de préserver l'environnement et la qualité des paysages du site de la Turbine, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, et de proposer un accueil de qualité.

**Un lieu particulièrement attractif, pour tous : habitants et visiteurs !**

La Turbine est un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade très fréquenté en période estivale (environ 100 personnes / jour), dont une baignade surveillée pour la qualité des eaux de baignade par l'ARS et l'EPTB ;
- Présence de coulées basaltiques considérées comme les plus belles d'Europe et inscrites comme Géosite à l'UNESCO ;
- Belvédère de vue sur les coulées basaltiques et la Plage ;
- Présence de l'emblématique "Pont romain" et sa calade qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée (sentier classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)).
- Ruine bâtie qui constitue un belvédère informel au pied du Chastelas ;
- Turbine hydroélectrique encore en cours d'activité.



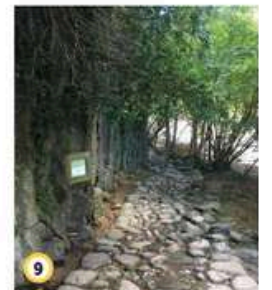
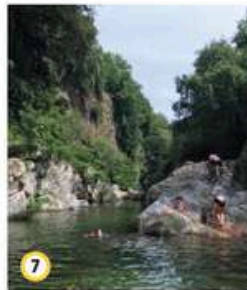
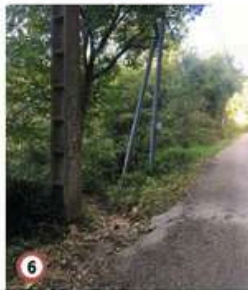
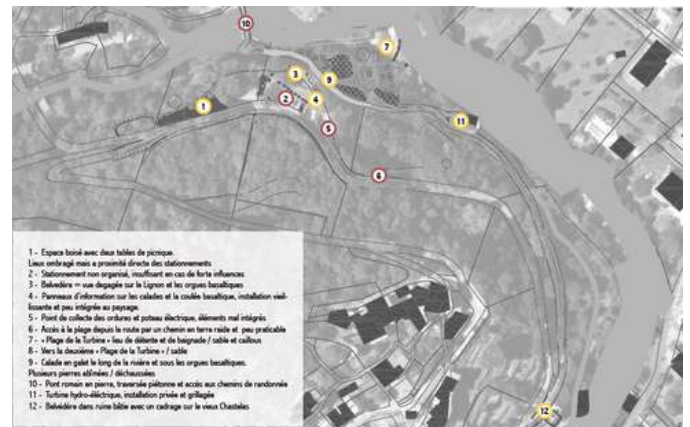
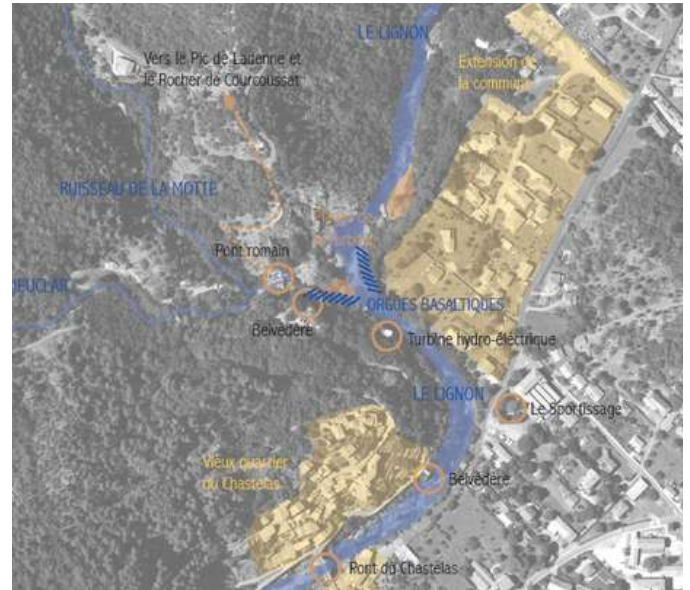
## Un statu quo qui n'était plus possible !

Nous ne pouvons pas raisonnablement continuer à laisser ce site se délabrer et être pris d'assaut par les voitures en période estivale.

Le site de la Turbine présentait de nombreuses faiblesses :

- Un stationnement anarchique en période estivale devant le belvédère donnant sur les orgues, et qui nuisait gravement à l'intérêt paysager du site. Sans parler des difficultés de circulation aux alentours du site.
- Le Belvédère présent, encaissé, était finalement très peu visible, et vieillissant (enrobé rouge, balustrades très usées...).
- L'énorme poteau électrique et les containers à ordures ménagères étaient très inesthétiques, tout comme tous les câbles présents (électriques et téléphoniques).
- L'accès à la Plage depuis la route, par le chemin en terre, était très peu visible, raide et peu praticable (racines, pierres instables, roche glissante). Il s'y faisait de nombreuses chutes.
- La zone de pique-nique avec tables était à proximité directe des stationnements et les bancs étaient inexistant.
- La signalétique d'information était vieillissante et peu intégrée au paysage.
- La ruine bâtie, en entrée de site, était peu mise en valeur et a pourtant un potentiel paysager non négligeable.

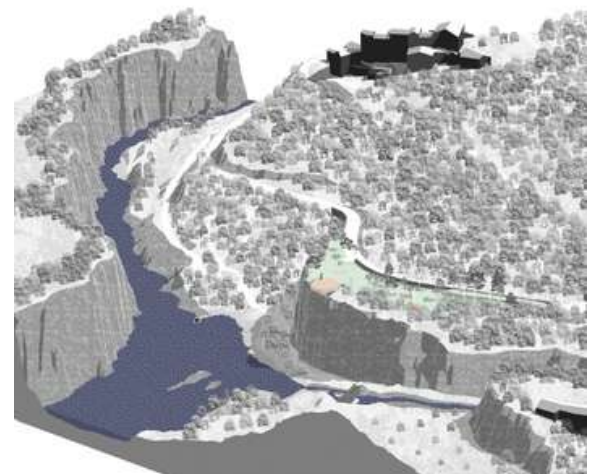
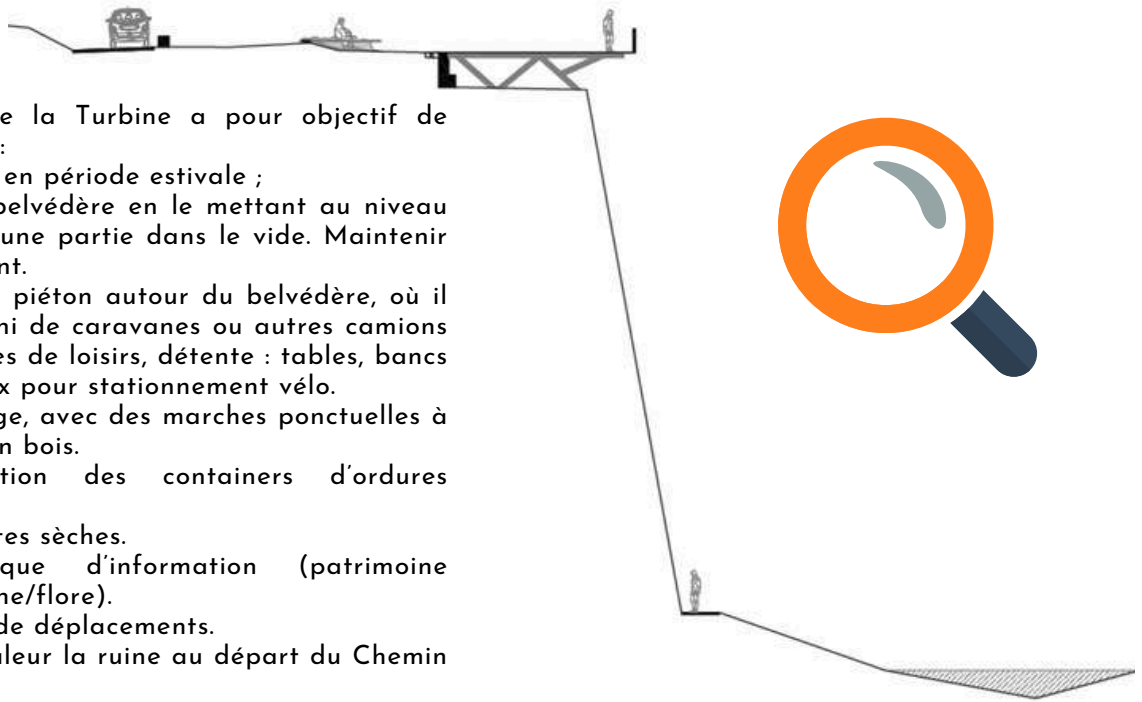
Après plusieurs réunions de concertation avec les riverains, la Municipalité a pris la décision d'y interdire le stationnement en période estivale. Quelques places de stationnement seront disponibles, mais hors période estivale.



## Le projet d'aménagement

Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs finalités :

- Interdire le stationnement en période estivale ;
- Agrandir et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol, en surplomb avec une partie dans le vide. Maintenir la vue dégagée en élaguant.
- Créer un véritable espace piéton autour du belvédère, où il n'y aura plus de voitures ni de caravanes ou autres camions aménagés. Avec des usages de loisirs, détente : tables, bancs en bois et pierres... Arceaux pour stationnement vélo.
- Améliorer l'accès à la Plage, avec des marches ponctuelles à créer et des garde-corps en bois.
- Améliorer la dissimulation des containers d'ordures ménagères.
- Mettre en place des toilettes sèches.
- Améliorer la signalétique d'information (patrimoine géologique, paysager, faune/flore).
- Améliorer la signalétique de déplacements.
- Aménager et mettre en valeur la ruine au départ du Chemin de la Turbine.
- Enfouir les réseaux secs pour éviter les câbles disgracieux.



## La 1ère étape du chantier : la réalisation de sondages de sol

Avant la phase chantier, la Commune a fait réaliser des sondages de sol, à la pelle mécanique et au pénétromètre, afin de mesurer la perméabilité du sol et déterminer à quelle profondeur on rencontre le rocher.

Un radier béton coloré d'environ 15 cm d'épaisseur sur l'actuel Belvédère a dû être foré avant l'essai de pénétration.

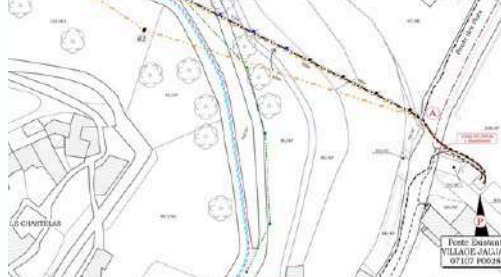
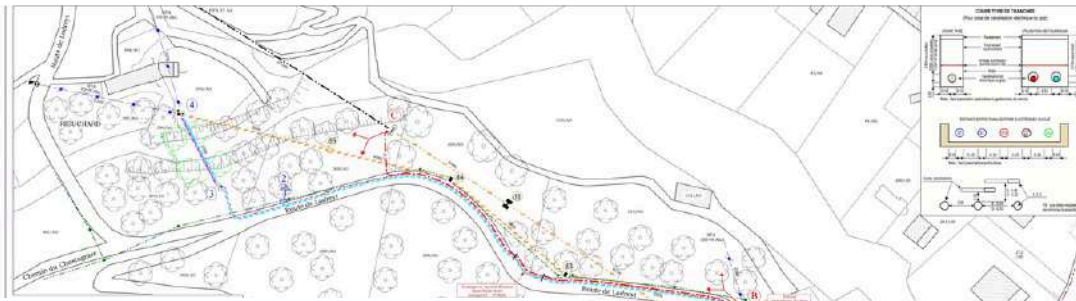
Toutes ces données ont permis de travailler sur le système de fondation proposé pour l'ancrage du futur belvédère.



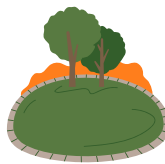
## La 2ème étape : l'enfouissement des réseaux secs

La Commune a lancé un vaste programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public. Ces travaux, qui se sont déroulés sur plusieurs semaines, visent à renforcer la sécurité et à améliorer l'esthétique du secteur. Ils ont été effectués sous la houlette du Syndicat de Développement des Energies (SDE) de l'Ardèche.

Il faut dire que les nombreux câbles disgracieux ne rendaient pas honneur à ce lieu.



# Les travaux d'aménagement du Parc Marie Sauzet



Après la création du plateau multisports, la Municipalité a souhaité également travailler à la mise en valeur du Parc Marie Sauzet. Le Parc a une situation idéale entre le plateau multisports, la maison de retraite et l'école publique.

L'année dernière a vu la création d'un théâtre de verdure par les employés municipaux. Ce dernier pourra être autant utilisé pour des manifestations culturelles que par la communauté éducative comme une salle de classe extérieure. Les résidents de l'EHPAD et leurs familles pourront également bénéficier d'un lieu convivial.

Il a fallu couper les nombreux arbres morts, terrasser le site, creuser et couler des fondations, créer des gradins, rehausser des murets et créer différentes zones au sol.

Ces derniers mois, le service technique a :

- Finalisé le drainage de la noue humide avec des pierres ;
- Créé une passerelle en bois pour faciliter l'accès depuis la maison de retraite ;
- Déplacé et repeint le toboggan (sa position n'était plus réglementaire suite à la création de l'aire de jeu) ;
- Terrassé des talus avec des apports de terre ;
- Planté des arbres et des végétaux ;
- Installé des bancs et une table de pique-nique.

Il ne restera plus qu'à créer un jeu de boules et à installer une table de ping-pong et/ou de baby-foot !

Ce projet a vocation de proposer dans le quartier un espace de nature, intergénérationnel, pédagogique, culturel, et sportif.





# Une nouvelle aire de jeux pour enfants au Parc Marie Sauzet



La Municipalité a souhaité la création d'une nouvelle aire de jeux dédiée aux enfants au Parc Marie Sauzet.

Pensée pour répondre aux besoins des familles, elle comprend des structures variées : toboggans, balançoires, et jeux.

La Commune a veillé à ce que les équipements respectent les normes de sécurité les plus strictes. Le sol a été revêtu d'un matériau amortissant (30cm de gravillons roulés) pour prévenir les chutes et l'interface avec la voie communale a été grillagée afin de respecter la réglementation.

Une boîte à livre y sera également bientôt installée !

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins des familles.

Nous espérons que cette nouvelle aire de jeux deviendra un lieu incontournable pour les petits comme pour les grands ! D'autant plus qu'elle jouxte le city-stade et la maison de retraite !



# L'aménagement de 3 parkings au Quartier des Sausses



La Municipalité a profité de l'aménagement du Quartier des Sausses pour proposer l'aménagement ou la création de nouvelles places de stationnement.

Ces parkings se situent :

- Devant le city-stade ;
- Dans l'angle de la rue René Cassin et de la rue Marie Sauzet (la Municipalité remercie Nicole Teyssier qui a bien voulu céder une partie de sa propriété) ;
- Devant le surpresseur d'eau potable.

Conçus pour répondre aux besoins de stationnement, ces deux derniers parkings ont été réalisés sans imperméabiliser les sols, grâce à des revêtements perméables, permettant l'infiltration naturelle de l'eau de pluie.



Situés à des emplacements stratégiques, ces parkings offrent une capacité supplémentaire de stationnement tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage.

Des espaces végétalisés ont été aménagés autour des zones de stationnement afin d'améliorer le cadre de vie.



# D'importants travaux menés par le PNR des Monts d'Ardèche pour l'aménagement extérieur du Domaine de Rochemure

Après avoir travaillé sur le parking et la voie d'accès au Domaine de Rochemure, travaux que nous avons relatés dans une précédente édition du journal municipal, le PNR des Monts d'Ardèche a lancé la 2ème phase du grand ré-aménagement extérieur du Domaine de Rochemure.

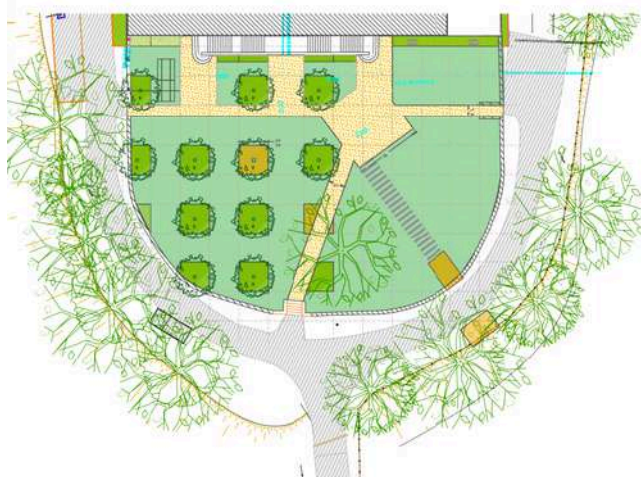
Cette phase comprend le ré-aménagement :

- Des jardins nord ;
- Des pieds de façades Est et Ouest ;
- Du bassin sud ;
- De la source du Peschier ;
- De la mare aux Libellules ;
- De la signalétique.



Voici un point complet sur les travaux projetés.

Esquisse du projet pour les jardins nord, avec la suppression de la pièce d'eau circulaire et la création de deux belvédères :



L'essentiel des structures en acier réalisées sont issues de réemplois pris dans le bâtiment d'exposition sans toit. Tout est réalisé sur place dans les anciennes écuries transformées en atelier !

Esquisse du projet pour le ré-aménagement des pieds de façades Est et Ouest :



Esquisse du projet pour le ré-aménagement du bassin sud :



## Esquisse du projet pour la re-naturation de la source du Peschier :



Sur un choix d'aménagement du PNR, la Commune a été mise à contribution afin de détruire l'ancien bâtiment en béton abritant la source du Peschier. De son côté, l'entreprise dédiée à l'aménagement du secteur a redisposé les blocs béton au sol selon un Opus Incertum réussi.

L'idée est de retrouver la source du Peschier à son état initial, en se débarrassant du bâtiment en béton, devenu très inesthétique.

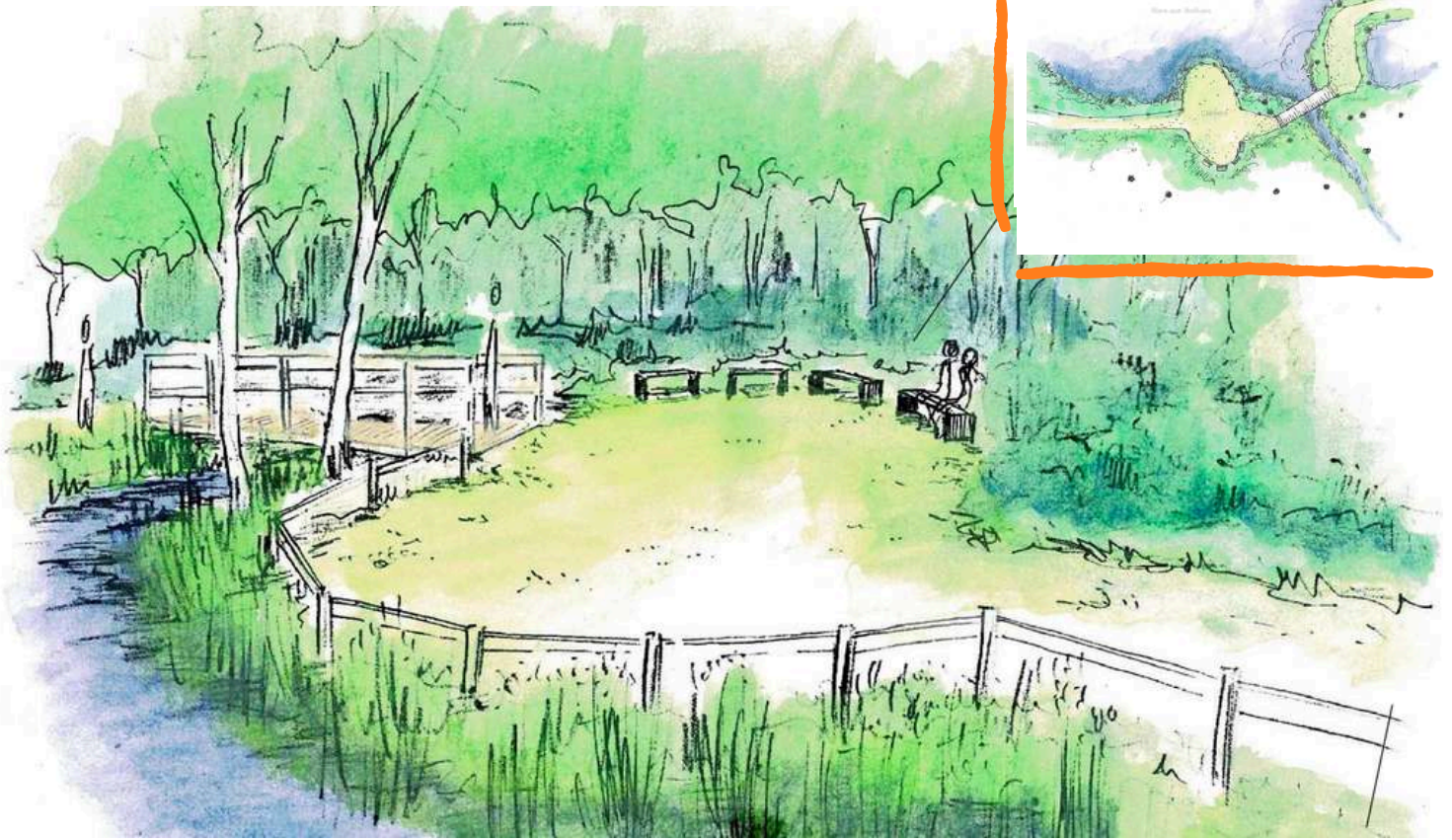
Le panneau photographique a bien été conservé !



Référence images historiques source



Esquisse du projet pour le ré-aménagement de la mare aux libellules :



# Maison du Parc

- EXPOS - JARDINS
- SÉNTIERS - JEU DE PISTE
- ANIMATIONS - ATELIERS
- ENTRÉE LIBRE



## Les bons réflexes à adopter

- Ne laissez pas de traces de votre passage dans la nature.
- Veillez à ne pas déranger les animaux sauvages et contrôlez vos animaux domestiques.
- Ne cueillez pas. Informez-vous sur les espèces de fleurs protégées.
- Adaptez votre comportement aux risques d'incendie : pas de feu, ni de mégots incandescents.
- Respectez les cultures et les propriétés agricoles : refermez les barrières après votre passage.
- Respectez les milieux aquatiques. L'eau est le bien commun de tous : hommes, animaux et plantes.
- Empruntez les sentiers. Vous éviterez ainsi de déranger les animaux et de dégrader les milieux naturels.
- Respectez les équipements installés pour le confort de votre découverte et signalez les dégradations constatées.
- Le camping sauvage n'est pas autorisé sur le domaine.



> Découvrez les 7 jeunes volcans d'Arlèche avec le Pass explorateur. Carte disponible en offre de soutien et à la Maison du Parc. Gratuit.



# Une refonte de l'éclairage public



## Un choix économique et durable

Dans le cadre de ses engagements pour un développement durable et une gestion responsable des finances publiques, la Municipalité a entrepris une modernisation ambitieuse de l'éclairage public.

Cette initiative vise à remplacer les anciennes lampes énergivores par des éclairages à LED plus performants et économes en énergie.

Les systèmes d'éclairage conventionnels, souvent à base de lampes au sodium ou halogènes, consomment une quantité significative d'énergie, avec des répercussions directes sur la facture énergétique de la commune. En optant pour des éclairages LED, qui consomment environ 40 à 60 % moins d'énergie, la Municipalité réalise des économies considérables tout en réduisant son empreinte carbone.

Les LED permettent d'adopter une approche éco-responsable en diminuant les émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui contribue aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Les lampes LED offrent une durée de vie bien plus longue que les éclairages traditionnels, avec une durée moyenne d'environ 50 000 heures, contre 15 000 heures pour les lampes à vapeur de sodium, par exemple. Cela se traduit par une diminution des interventions de maintenance, réduisant ainsi les coûts associés et minimisant les interruptions de service.

## Un investissement rentable

Bien que l'installation de nouveaux équipements représente un investissement initial, les économies générées sur le long terme en font une opération rentable pour la Commune.

Les économies réalisées sur la facture énergétique permettront ainsi de libérer des ressources pour d'autres projets municipaux.

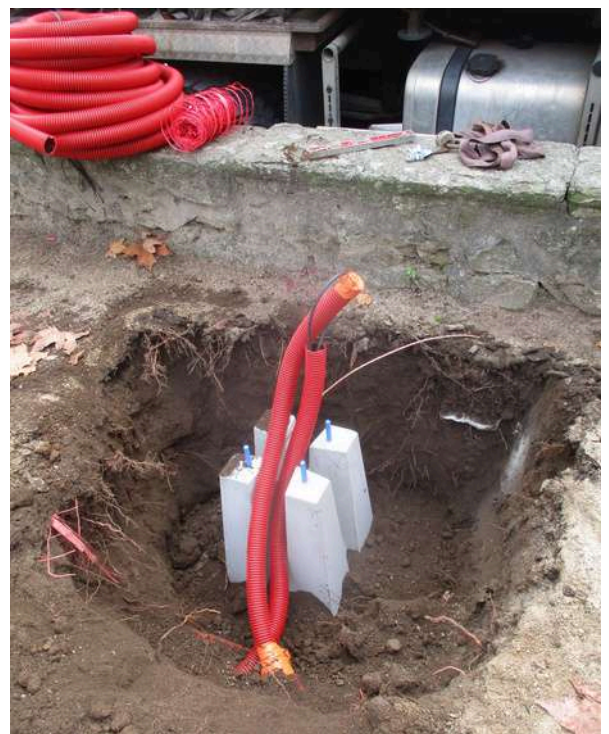
Voici les éléments financiers qui correspondent au remplacement de 91 luminaires qui sont équipés de lampe « LED » et la rénovation des armoires de commande :

- Le coût estimatif de l'opération s'élève à 110 000 € HT (financé à 50% par le SDE07) ;
- Auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit : 2 750 € ;
- Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 55 000 € à étaler sur 5 ans soit : 11 000 € par an.

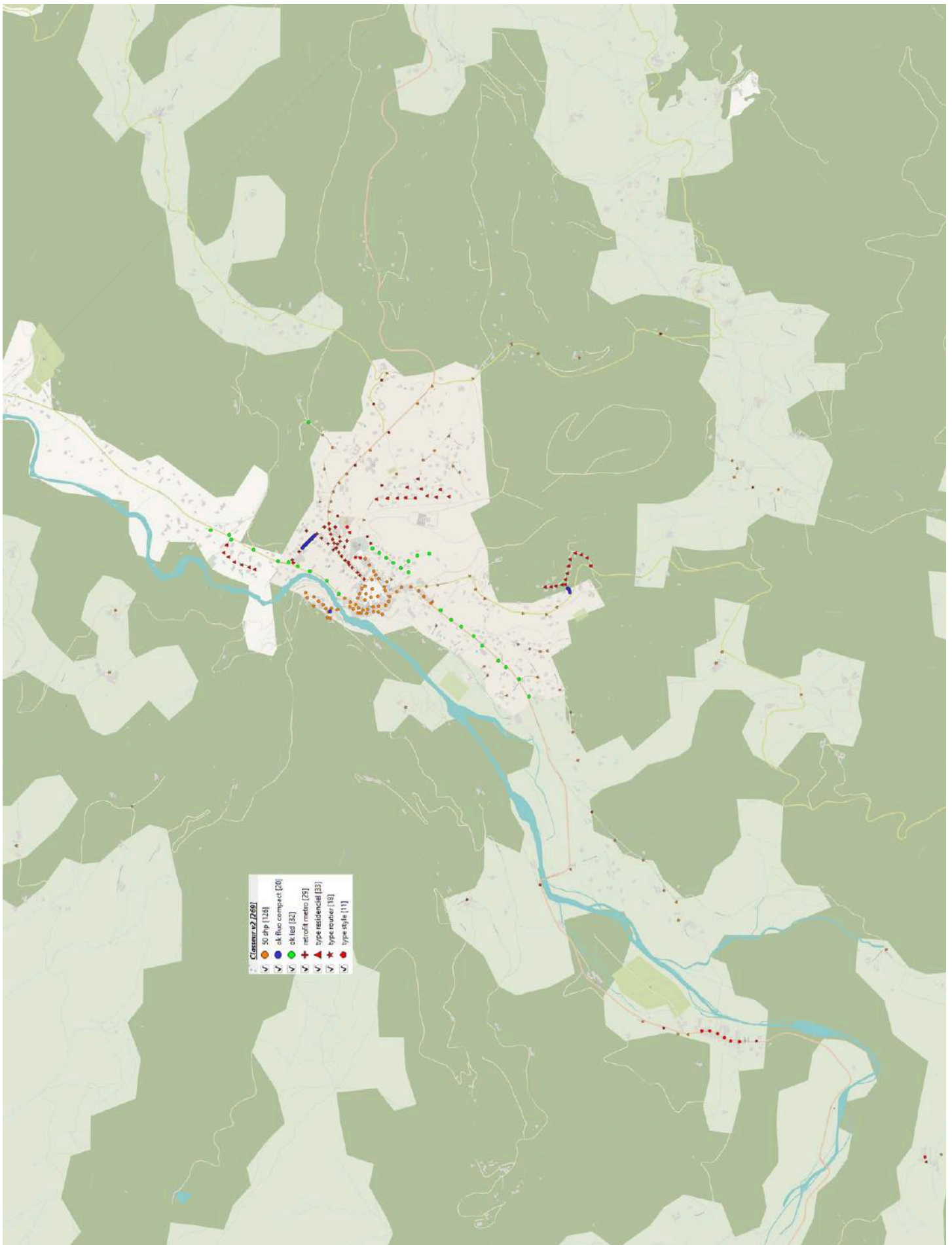
Les économies sont significatives :

- Economie sur la puissance installée : 5.8 kW (diminution 65 %)
- Economie sur la puissance consommée annuelle : 25 000 kW/h
- Economie théorique de la maintenance : 637 €/an

Au prix actuel du kW/h, l'économie réalisée est d'environ 6 290€/an. Ajouté, en outre, à l'extinction de ces mêmes éclairages entre 23h et 5h du matin, ce sont de belles économies pour la Commune.



## La carte des candélabres de la Commune



# Réhabilitation des routes communales : le chemin de Castrevieille

La Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, a regoudronné et amélioré le réseau d'écoulement des eaux pluviales du Chemin de Castrevieille.

L'entreprise EUROVIA, entreprise retenue par la Communauté de communes, a réalisé les travaux.

Dans le détail, ont été ajoutées 2 grilles connectées sur la RD 19. Le reprofilage de la voirie a nécessité une importante quantité de stérile 0/30.

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la commune compte 48km de voirie communale



# Des améliorations pour le parking de l'arrière du Château de Castrevieille

Dans le cadre de l'amélioration des zones de stationnement communales, la Municipalité a engagé des travaux de rénovation et d'optimisation du parking situé à l'arrière du Château de Castrevieille.

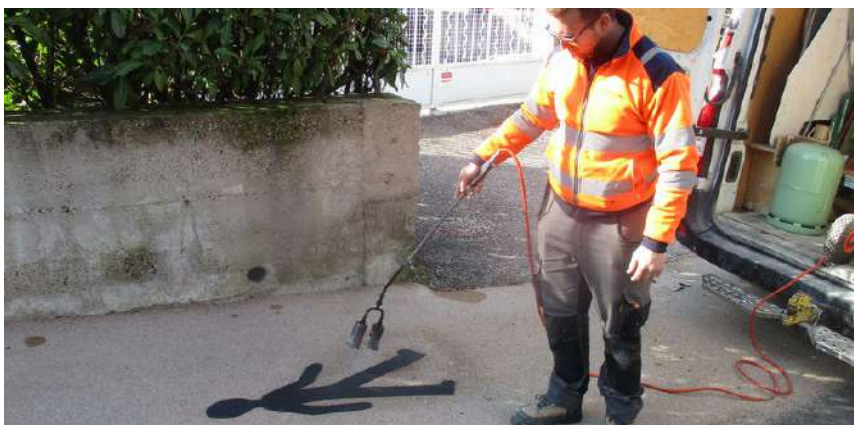
Ce parking est peu connu, pas franchement visible, et donc peu utilisé. Pourtant, il est dans le centre du village. Cet aménagement vise donc à offrir aux usagers de nouvelles possibilités de stationnements.

La Commune a donc fait procéder :

- A la pose de bordures franchissables surélevées délimitant la partie goudronnée du parvis de Castrevieille ;
- Au ré-aménagement du parking et du chemin de liaison : décaissement pour mise à niveau (1% de pente), étalement de stérile 0/30 et mise en place de clapicette de Barjac au finisher, cylindrage de l'ensemble.

Le parking a été réalisé en clapicette afin de diminuer la pente qui est source d'érosion et faciliter la pratique des boules lors des compétitions.

Le chemin de liaison ne sera ouvert qu'à l'été, lorsque l'école sera fermée. L'espace vert, sous les arbres va être équipé de barrières en bois et de tables de pique-nique.



## Des pictogrammes pour les cheminements piétons

La Municipalité a récemment fait apposer, au chalumeau, 40 pictogrammes sur les cheminements piétons de la route des Plots et du quartier des Sausses.

Ces marquages ont pour objectif de faciliter la circulation des piétons, d'améliorer la lisibilité des parcours et de renforcer la sécurité de tous.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large en faveur des mobilités douces et de l'accessibilité.

La Municipalité poursuit ses efforts pour rendre le village plus agréable à vivre et plus sûr pour tous les usagers.

## La réhabilitation des traversées en pavés de la rue Jean Moulin

La Municipalité a mené des travaux de réhabilitation des traversées en pavés de la rue Jean Moulin. Ces travaux ont amélioré la sécurité, le confort des usagers (notamment des piétons en période de pluie qui étaient arrosés par les flaques) et l'esthétique de cette rue importante.

Les traversées en pavés présentaient des signes d'usure et des affaissements. La réhabilitation a permis de remettre en état ces zones tout en respectant l'architecture traditionnelle de la rue.



## Des travaux d'enfouissement des réseaux secs au Pont du Bruget

En partenariat avec le SDE 07, la Commune a mené des travaux à la sortie du Pont du Bruget (direction la Souche), afin de remplacer le seul réseau électrique (fils nus) datant de l'époque d'électrification de la Vallée.



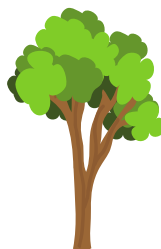
## L'entretien des espaces verts et des fossés routiers



Les employés municipaux ont mené de gros travaux d'entretien des espaces verts du centre-bourg (taillage des haies et des massifs, fossés des Sausses et de Sportissage, abords des parkings Fabricayres, Rochemure, Castrevielle et Marronniers...), mais aussi de traitement des fossés routiers.



## Un gros effort pour la plantation de végétaux et la création d'espaces verts



Un grand nombre d'espaces verts ont été réalisés ces derniers mois :

- Route de la Souche ;
- Rue de la Chavade ;
- Allée Marie Sauzet ;
- Route des Sausses ;
- Parking du PNR ;
- Parc Marie Sauzet ;
- Parking des Marronniers ;
- Parking du city-stade...



Les végétaux ont été fournis par l'entreprise Plancher de Lalevade d'Ardèche.



# Une nouvelle signalétique et la devise pour la Mairie !

Il y a quelques mois, la Municipalité avait souhaité décrépifier la façade de l'entrée du bâtiment de la Mairie et son enceinte.

Il faut dire que cette façade ne rendait vraiment pas justice à la beauté de la Place de Jaujac, avec son crépi passé rose et son abri métalloplastique entouré de carrelage bleu à tâches.

L'équipe municipale, aidée de quelques habitants, a effectué des recherches pour trouver des photographies de l'époque où le bâtiment n'était pas crépi. Ils ont fait chou blanc ! Mais la décision a quand même été prise de procéder au décroûtage de la façade.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, nous nous sommes aperçus que la façade d'époque était de toute beauté avec des magnifiques pierres et linteaux.

Après la fin de ce chantier, il a été choisi de réaliser une signalétique et d'apposer sur la façade, la devise nationale !

## La petite histoire de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité »

La devise de la République française est aujourd'hui inscrite sur de nombreux bâtiments publics et documents officiels. Pourtant, l'idée d'associer « Liberté », « Égalité » et « Fraternité » dans une même formule n'a pas toujours été une évidence...

### Aux origines du triptyque

Faire de la liberté et de l'égalité deux notions inséparables trouve son origine dans la période des Lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment chez des philosophes comme Rousseau. Cette idée s'illustre dans les textes fondateurs de la Révolution française. Ainsi, l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen d'août 1789, reconnaît que « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Le rapprochement des trois notions « Liberté », « Égalité » et « Fraternité » n'apparaît qu'en décembre 1790, sous la plume de Robespierre. Il propose que les mots « Le Peuple Français » et « Liberté, Égalité, Fraternité » soient gravés sur les drapeaux et les uniformes des officiers. La proposition n'est pas retenue, mais l'expression revient en 1793, sous la Terreur. « Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort », telle est la formule radicale que Jean-Nicolas Pache, alors maire de Paris, ordonne d'inscrire sur les façades de l'Hôtel de Ville et des édifices publics en juin 1793. Le souvenir douloureux de la Terreur, puis l'Empire napoléonien, finissent par reléguer la formule dans l'ombre, au même titre que de nombreux symboles républicains.

### Une formule qui a suscité des débats

Ce n'est qu'en 1848, avec la proclamation de la II<sup>e</sup> République, que la formule « Liberté, Égalité, Fraternité » devient la devise officielle de la France. Elle figure alors comme « principe » républicain inscrit au préambule de la Constitution. Pourtant, le XIX<sup>e</sup> siècle est traversé par un vif débat autour de l'ordre et du sens des mots. À l'instar du philosophe et homme politique Alexis de Tocqueville, certains estiment que le désir d'égalité peut freiner la liberté des individus. Le théoricien du socialisme Pierre Leroux, quoique partisan de la devise, propose quant à lui de placer la fraternité au centre du triptyque, pour réconcilier liberté et égalité. D'autres perçoivent dans la fraternité une connotation religieuse, et lui préfèrent l'idée de solidarité. Si les débats se prolongent au début de la III<sup>e</sup> République, la devise s'impose finalement. Elle est inscrite sur les frontons des édifices publics le 14 juillet 1880.

### Un pilier de notre démocratie

Pourtant, à chaque fois que la démocratie vacille, la devise de la République est mise en cause. Ce fut notamment le cas sous le Second Empire et, plus récemment, sous le régime de Vichy. En 1940, la devise de la République est abandonnée au profit de celle de l'État Français : « Travail, Famille, Patrie ». Elle continue pourtant de circuler dans les journaux résistants, faisant office de revendication dans un contexte de lutte fraternelle pour la Libération. Dans son discours du 15 novembre 1941, le général de Gaulle affirme ainsi : « Nous disons Liberté-Égalité-Fraternité parce que notre volonté est de demeurer fidèles aux principes démocratiques (...) qui sont l'enjeu de cette guerre pour la vie et la mort. »

### La République, une et indivisible

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'installe l'idée selon laquelle les trois termes du triptyque ne peuvent pas être séparés. Parce que les citoyens sont libres en droits et égaux devant la loi, ils partagent un destin politique commun. Cette logique interne illustre l'unité et l'indivisibilité de la République. Elle justifie l'inscription de « Liberté, Égalité, Fraternité » dans les constitutions de 1946 et de 1958. Au même titre que le drapeau tricolore et l'hymne national « La Marseillaise », elle figure comme un symbole de la République.



Manifestations Découverte  
 Temps Culture  
 Partage Créativité  
 Sports Entraide être Bien  
 Solidarité  
 Jeunesse Richesse Loisirs Expositions  
 Bénévolat Patrimoine  
 Echange



# VIE ASSOCIATIVE

## Le soutien très important aux associations !

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple. Les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective ;
- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riche de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

La Municipalité, ayant bien conscience que les associations œuvrent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans notre village, a donc souhaité renforcer, cette année encore, son soutien financier.

Ainsi, le montant des subventions aux associations est de 14 020€ pour l'année 2024.

Sans prendre en compte, bien entendu, d'autres avantages en nature :

- Entretien du stade de football ;
- Locations de salles gratuites ou à tarif réduit ;
- Mise à disposition de personnel communal pour certains événements (installation de matériel, livraisons, réunions de préparation en amont...)
- Prêt de matériel (tables, chaises, barnums, bac buvette...).

**14 020€**  
 De subventions  
 aux associations

Nom de l'Association	Subvention pour 2024
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Amicale Laïque	600
Amicale laïque Noël	800
Amicale laïque voyage scolaire	1330
Bazalt	250
Déambull - École	3420
Déambull - Jeux	1500
Comité des Fêtes - Fête de la purée	500
Dojo jaujacquois	850
Histoire et Patrimoine	200
Impromptu théâtre	300
Jaujac boules	200
Jaujac Sportif	200
Les Archers de Jaujac	200
Prévention routière Ardèche	220
Tradéridéra	200
Gym "Lou Chastel"	300
Les randonneurs Cévenols	200
Salon du livre de jeunesse	1000
Le rythme au Corps	200
Aide sportifs	250
Chaussée des géants	200
Des chefs pour des enfants	150
École de cirque	200
Rallye raid pour les enfants	200
Anciens combattants	200
HAPTOMAI	200

# L'improptu théâtre de Jaujac



L'Improptu théâtre a accueilli de nouveaux membres au sein de la direction collégiale.

Voici la liste des co-présidents :

- Dominique Fraysse, qui a une fonction supplémentaire celle de trésorière
- Valérie Béal
- Martine Bercher
- Josiane Valette
- Joëlle Omont
- Pilar Lopez
- Caroline Nodé-Langlois
- Loïc Durand
- Michel Farger.



Les projets :

- Un groupe de comédiens adultes prépare la pièce : « 2054, le temps des saucissons » ... de Michel Roux. Ils sont dirigés par Martine Bercher pour la mise en scène. Cette pièce sera présentée au public à l'automne.
- Depuis septembre 2024 l'atelier enfants a ré-ouvert ses portes, le mercredi après-midi de 16H30 à 17H30 salle du presbytère (derrière la bibliothèque) - Sous la direction de Martine Bercher. Pour tout renseignements : 06.87.20.96.53
- Le 1er dimanche de chaque mois, de 9h à 12h, salle du presbytère, un atelier adultes est proposé pour tous. Sous la direction de Valérie Béal : 06.16.55.26.39
- A l'automne une autre pièce sera mise en route, mise en scène Valérie Béal. Mais CHUTTTTT pour l'instant ça se peaufine sur le choix de la pièce... !

Toute la direction collégiale de l'Improptu théâtre vous souhaite de passer une belle saison estivale, avec toute les animations culturelles et festives qu'offre notre village riche de son tissu associatif et soutenu par notre Maire et son équipe municipale.

## Les randonneurs cévenols



L'Association les Randonneurs Cévenols, Club affilié à la Fédération Française des Randonnées Pédestres, offre bénévolement la possibilité de se retrouver sur les chemins du mois de septembre à fin juin :

- le lundi à la journée : randonnées entre 14 km et 18 km
- le jeudi après-midi : randonnées entre 7 km et 10 km

avec différents niveaux de difficultés et dans le respect de l'environnement.



Vous désirez découvrir la nature et le patrimoine ardéchois, avant de vous engager, le club permet d'effectuer 2 randonnées d'essai, sans adhésion préalable.

Pour toutes informations :

- Contact adhésions : Yolande Constant, Présidente - tél. 06 86 88 93 73
- Contact randonnées : Marie Sanchez, Secrétaire - tél. 06 72 07 69 22

# La Gymnastique Volontaire Mixte « Lou Chastel »



Depuis 35 ans, l'association propose à ses membres, de septembre à juin, 2 heures de gymnastique par semaine, le mardi et le vendredi.

2 animateurs sportifs animent ces cours modulables en salle et en musique avec fermeté et discernement : Laurence nous accompagne le mardi depuis 10 ans et centre ses cours sur les étirements en profondeur, l'équilibre, l'assouplissement. Jeremy, qui nous a rejoint en fin d'année 2024, nous dispense des cours toniques le vendredi, partagés entre le cardio, la musculation, l'agilité et l'équilibre.

Pour l'année 2024-2025, l'Association rassemble 33 membres, qui se retrouvent dans la salle de Sportissage.

Chaque année, la Gym Volontaire s'associe avec les Randonneurs Cévenols pour une sortie pédestre, agrémentée d'un repas convivial au printemps et un repas dansant estival sur la place du village.

L'association est affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique de Gymnastique Volontaire et appartient à un réseau de 5000 clubs sportifs qui partagent les mêmes valeurs et le même sens de l'intérêt général.

Les dirigeants et les encadrants assurent le bon fonctionnement de l'association pour permettre à tous les membres de bénéficier d'une activité sportive de qualité.

## Tradéridéra



Tradéridéra - la grande aventure du bal folk !

Tradéridéra est une association dédiée principalement à la promotion des danses traditionnelles et populaires, que l'on retrouve notamment lors des bals folk/bals trad, une pratique bien vivante qui se renouvelle sans cesse et riche d'un immense répertoire musical et dansé.



Depuis 2016, nous organisons à Jaujac des ateliers autour de la pratique de la danse, de la musique instrumentale et des chants traditionnels, portés par des membres de l'association ou des artistes intervenant-es issues de la scène des musiques trad. Outre ces ateliers, l'association organise également des bals qui ont désormais leur réputation dans le petit milieu du folk régional, appréciés pour leur programmation, l'ambiance et le cadre de la belle place de Jaujac - un lieu parfaitement adapté à l'ambiance joyeuse, festive et accueillante des bals folks !

Aujourd'hui, nous sommes une association qui a fait sa place dans le réseau local du bal, et notre dernier bal d'été, le 25 août 2024, nous a procuré l'immense plaisir de voir se rencontrer des publics aux horizons variés, réunis par la curiosité et le plaisir contagieux à voir les gens danser. Après une nouvelle saison de stages et de bals, nous clôturerons notre saison avec un nouveau bal sur la place le dimanche 24 août 2025, avec une initiation aux danses folk ; nous espérons vous y voir encore plus nombreux-ses !

## Les Cévenols



Les aînés ruraux de Jaujac, membres de l'association « Les Cévenols », se réunissent le lundi et le jeudi après-midi, de 14h à 17 heures, dans le local situé 2 Place des Fabricaïres (Route de La Souche).

Au programme, jeux divers, parties de cartes (coinche ou belote) et de scrabbles, discussions (sans refaire le monde) et promenades. A 16h petite pose pour déguster gâteaux et boissons diverses. Des repas et sorties en car sont également au programme.

Renseignements complémentaires sur place ou : Guy Mulot 04 75 93 21 02 / guy.mulot0387@orange.fr

# Histoire et patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac

L'Association a pour objectif de collecter tous les documents (archives, documents familiaux, récits, biographies...) concernant les communes faisant partie de cette circonscription administrative apparue au XI<sup>ème</sup> siècle en Vivarais comme dans la plupart des pays rhodaniens.

Le Mandement de Jaujac comprenait 13 paroisses : Jaujac, Saint-Cirgues-de-Prades, Jaujac, Fabras, La Souche, Saint Louis de la Souche, Prades, Nieigles, Meyras, Lentillères, Ailhon, une partie de Vals, Chazeaux, et Prunet.

L'association s'intéresse à l'histoire ancienne, mais aussi récente, de ces communes.

Avec l'accord de la Mairie de Jaujac, l'association met à disposition des lecteurs du blog « Quoi de neuf à Jaujac » les premiers exemplaires du bulletin d'information de l'association, L'ESCORNIFLAÏRE.

L'association éditera en 2025, 3 ouvrages :

- Une compilation des 10 premiers numéros de son bulletin d'information L'ESCORNIFLAÏRE ;
- Un livre des historiettes de Jean Leynaud, le boulanger, DIS PAPI RACONTE ;
- Un livre sur l'Histoire de l'église de Saint Louis.

Les sujets actuellement en cours d'étude sont :

- Les sources ;
- Les tissages ;
- L'église médiévale de Jaujac.

Le Bulletin d'information N°12 de L'ESCORNIFLAÏRE vient de paraître et peut être trouvé chez Françoise, en Mairie, dans les commerces.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

Christian RIEU : 04 75 35 05 19 / Guy MULOT : 04 75 93 21 02 / Jean STOCETTI : 04 75 93 21 27



## Bazalt

5<sup>ème</sup> année de vie pour le collectif BaZalt, créé à Jaujac en octobre 2020.

Les artistes du collectif voyagent toujours à bord du Camping-Art, leur atelier artistique mobile, et proposent ici et ailleurs des Temps de Rencontre Artistique, de Créativité et d'Exploration (les T.R.A.C.E.) autour de pratiques artistiques pluridisciplinaires : performance, danse, théâtre, écriture, art plastique, photographie, cyanotype et broderie d'art.



Depuis 2024, le Camping-Art monte sur le Plateau pour le projet « Danseurs de ligne ». Les artistes du collectif BaZalt ont ouvert de nouveaux espaces de création autour des œuvres du parcours artistique de la ligne du PARTAGE DES EAUX, en partenariat avec le PNR et la Communauté de commune des Monts d'Ardèche.

En parallèle, le collectif prépare son retour à Jaujac avec un projet qui devrait voir le jour à l'automne 2025.

Quant au cirque, il s'est installé sur la place de Jaujac, en juin dernier, pour une restitution des élèves de l'année 23-24, suivie du spectacle « Cuivre et Caoutchouc ». Cette année, les entraînements des circassiens se poursuivent au Sportissage, le jeudi soir de 18h à 21h, tout au long de l'année. Des stages de cirque pour les enfants sont ponctuellement proposés durant les vacances scolaires.

Et ça swingue encore et toujours à BaZalt ! Le collectif maintient ses pratiques de Lindy Hop, ouvertes aux danseurs d'ici et d'ailleurs, sur la place de Jaujac, les premiers dimanche du mois de 16h30 à 18h30 (au Sportissage les jours de mauvais temps).

Retrouvez toutes les dates des T.R.A.C.E., des stages et des événements organisés par BaZalt sur facebook : BaZalt/TRACE et bientôt sur le site internet (en construction) : [www.collectifbazalt.fr](http://www.collectifbazalt.fr)

# Le dojo Jaujacquois

La saison 2024/2025 a démarré de belle manière malgré le changement au niveau des entraîneurs. En effet, depuis juin 2024, Daniel Guichard a pris une retraite bien méritée et il a été remplacé par Hugo Fargier qui a obtenu son BPJEPS JUDO en Juin de cette année. Gérard LOVERA continue bénévolement de nous apporter toutes ses compétences techniques et pédagogiques et son expérience.

Nous comptons 50 licenciés ce qui constitue une belle stabilité depuis plusieurs années. Le club a participé cette année aux compétitions départementales dans les catégories benjamins et minimes. Quelques-uns de nos judokas se sont illustrés au niveau départemental ou interdépartemental.



Nous avons organisé cette année, en collaboration avec le club d'Aubenas, des stages pendant les vacances de Toussaint et février. Clémence Breyse a participé dans le cadre de sa formation universitaire à l'encadrement de ces stages.

Grâce à notre collaboration toujours fructueuse et au soutien de la Municipalité, nous proposons un cycle de 8 séances de judo aux classes de GS/CP, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 de l'école de Jaujac.

Les séances ont connu à la rentrée de septembre quelques modifications et sont réparties désormais de la manière suivante sur 5h d'entraînement dans la semaine à la Salle Sportissage :

- Un cours Baby le mercredi après-midi de 15h00 à 16h00 ;
- Deux cours enfants les lundis et jeudis. De 17h00 à 18h00 pour les 6-9 ans et de 18h00 à 19h15 pour les 9-12 ans.

Les cours sont assurés par M. Gérard LOVERA, directeur technique, et Hugo FARGIER, tous les deux diplômés d'Etat. La participation annuelle s'élève à 132 € pour les enfants et 105 € pour le cours Baby. Notre collaboration se poursuit avec le club de Thueys pour les stages, entraînements de masse et rencontres amicales et avec le club d'Aubenas pour la mise en place de cours Ados/Adultes, compétiteurs, jujitsu et Taïso.

Le bureau du Club sera renouvelé à la prochaine AG. Il est toujours composé de M. Nicolas FARGIER président, Mme Laurence BREYSSE secrétaire, M. Eric FARGIER trésorier et Mme Valérie DRUANT trésorière adjointe.

Au Teil, avait lieu la première journée du circuit Drôme Ardèche catégorie benjamins.

Gabin CLAUDIN gagne ses 2 combats et termine premier dans une poule de compétiteurs réduite.

Lucie ETNA termine 5ème sur un total de 15 participantes. Elle a fait de beaux combats, ce qui est prometteur car elle participait à sa première compétition officielle.

Kylian GARCIA et Marius LEYNAUD ne se classent pas. Ils ont montré une volonté évidente de gagner. C'était pour eux aussi leurs débuts en compétition.

Toujours au Teil, avait lieu le tournoi du Judo Club Teillois.

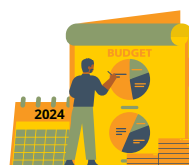
Très bons résultats pour Sophia SAMBOU 2ème, Manon VIGOUROUX et son frère Gabin 3ème, Maïly GULON-RENAULT 4ème. Quant à Gina VLAEMINCK, Anthonin SPAN GARCIN et Emilie FARGIER, en catégorie « poussins », ils ne rentrent pas dans un classement compte tenu de leur jeune âge.

C'est un beau début de saison qui nous montre la volonté de nos jeunes judokas. Ils ont tous fait preuve d'une belle combativité qui montre la vitalité de notre club et fait ainsi briller bien haut les couleurs tant du club que de leur village.



# FINANCES

## Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2024



Le budget général présente des recettes de fonctionnement à 1 683 620€ et des dépenses à 1 328 605€, soit un excédent de fonctionnement de clôture 355 014€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 816 277€ et les dépenses de 1 054 377€. Avec les restes à réaliser et le résultat antérieur, l'excédent d'investissement de clôture est de 22 269€.

+377 283€



+203 467€



Le budget de l'eau présente des recettes de fonctionnement à 434 015€ et des dépenses à 333 283€, avec un excédent de fonctionnement antérieur de 21 324€ soit un excédent de fonctionnement de clôture de 122 056€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 85 573€ et les dépenses de 169 391€. Avec les restes à réaliser et le résultat antérieur, l'excédent d'investissement de clôture est de 81 411€.

Le budget de l'assainissement présente des recettes de fonctionnement à 142 119€ et des dépenses à 153 601€, avec un déficit antérieur de 10 544€ soit un déficit de fonctionnement de clôture de 22 026€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 106 674€ et les dépenses de 96 116€. Avec les restes à réaliser et le résultat antérieur, l'excédent d'investissement de clôture est de 127 469€.

+105 443€



9 950€



Le budget de la cantine présente des recettes de fonctionnement à 119 239€ et des dépenses à 130 520€, avec un excédent de fonctionnement antérieur à 16 203€, soit un excédent de fonctionnement de clôture 4 921€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 68€ et les dépenses de 536€. Avec les restes à réaliser et le résultat antérieur, l'excédent d'investissement de clôture est de 5 029€.

Le budget de la Bastide présente des recettes de fonctionnement à 133 935€ et des dépenses à 114 566€, avec un excédent antérieur de 56 323€ soit un excédent de fonctionnement de clôture de 75 692€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 198 028€ et les dépenses de 162 338€. Avec les restes à réaliser et le résultat antérieur, le déficit d'investissement de clôture est de 1 404€.

+ 74 288€



## Les taux d'imposition communaux inchangés mais une hausse étatique

Plusieurs jauracquois nous ont interrogés sur la « hausse » des impôts locaux.

Concernant la taxe foncière, la Commune a souhaité ne pas l'augmenter depuis plusieurs années.

En 2021, la loi a transféré le taux de taxe foncière bâtie du département aux communes. En aucun cas, votre commune n'a pour autant augmenté sa fiscalité (l'ancienne part départementale rejoint simplement la colonne de la commune sur votre feuille d'impôt).

Vous avez pu néanmoins constater une hausse du montant payé. Vous pourrez vérifier dans votre avis de taxe foncière que cette augmentation est liée à l'évolution des « bases » (à savoir la valeur de votre logement mise à jour par l'État) et non à une augmentation du taux d'imposition décidé par vos élus municipaux.

# Zoom sur les budgets 2025

Les budgets primitifs communaux ont été votés à l'unanimité le 10 avril. Ils se veulent être la vitrine de l'action municipale, au service de l'attractivité et de l'amélioration du cadre de vie.



Dans le détail, les budgets prévoient :

- Budget principal : section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 605 908€, section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 220 858€.
- Budget de l'assainissement : section de fonctionnement équilibrée à 166 790€, section d'investissement équilibrée à 183 122€.
- Budget de l'eau : section de fonctionnement équilibrée à 419 301€, section d'investissement équilibrée à 207 739€.
- Budget de la cantine : section de fonctionnement équilibrée à 142 300€, section d'investissement équilibrée à 5 029€.
- Budget la Bastide : section de fonctionnement équilibrée à 228 079€, section d'investissement équilibrée à 130 070€.



Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taux d'imposition sans augmentation ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Une dette en diminution. La capacité de désendettement du budget communal est de moins de 5 mois. La moyenne pour les communes de la même strate est de 6,1 ans.



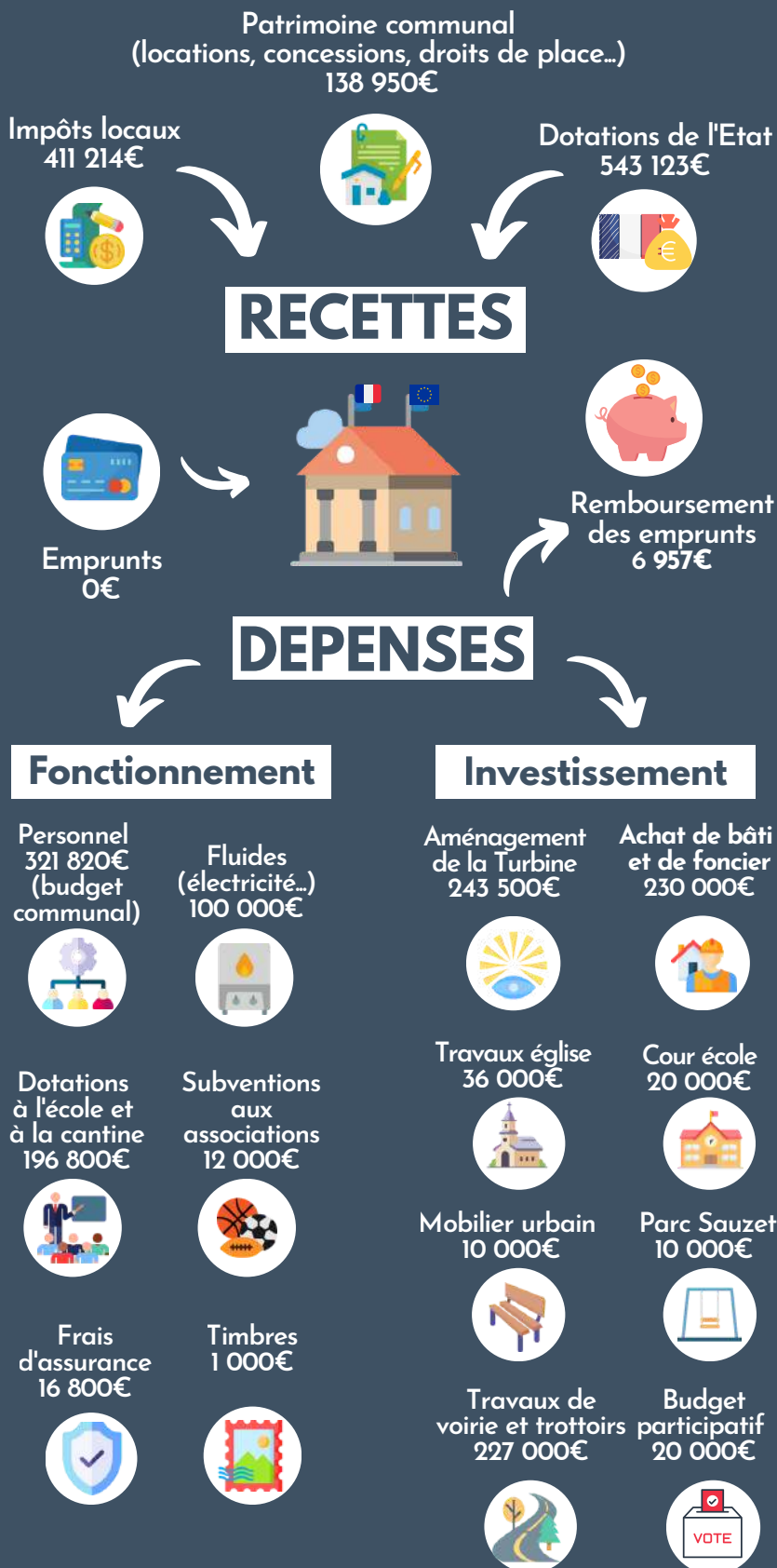
La Municipalité propose des investissements ambitieux, notamment :

- Les travaux d'aménagement à la Turbine (enfouissement des réseaux, construction d'un nouveau belvédère, amélioration des accès à la plage, signalétique...);
- La mise en place de toilettes sèches sur le site de la Turbine ;
- La finalisation de la mise en valeur du Parc Marie Sauzet ;
- La réfection de trottoirs autour de la rue de la Place du Champ de mars ;
- La création d'un parking au Monteil ;
- L'achat de mobilier urbain (bancs à la placette de la Poste...);
- La participation aux travaux d'amélioration des extérieurs du Domaine de Rochemure (jardin d'entrée au Château, source du Peschier, mare aux libellules...)
- L'achat d'un bien bâti et de foncier non bâti ;
- La création de bâches contre les incendies ;
- L'aménagement de la cour de l'école élémentaire (projet Conseil municipal des jeunes) ;
- La rénovation d'une cloche de l'église, de l'escalier d'accès au clocher, et de l'horloge ;
- La réfection de la route de Péreyres, de la Turbine, du Chastelas ; du chemin des Chênes ;
- Le déploiement de la télégestion sur les équipements d'eau potable et d'assainissement ;
- La réfection de la piste des Fonts ;
- Une provision de 20 000€ pour la mise en œuvre de projets du Budget participatif.

# Budget primitif

# général 2025

## Zoom sur quelques données





# VIE QUOTIDIENNE

## Commémoration du 11 novembre devant le Monument aux Morts

Le lundi 11 novembre, s'est déroulée la cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix le jour anniversaire de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

106 ans après la fin de la 1ère guerre mondiale, c'est avec émotion que nous nous sommes rassemblés devant notre monument aux morts, pour rendre hommage à ceux tombés pour la Nation et qui se sont battus pour notre liberté.

Un immense merci à tous les présents : les jaujacquois venus très nombreux, les élus communaux, les jeunes du CMJ, les maires de la Souche et de Saint-Cirgues de Prades, les enfants de l'école et leurs institutrices, les sapeurs-pompiers, les porte-drapeaux...

Un dépôt de gerbe a été effectué, suivi de la sonnerie aux morts puis de la Marseillaise. La cérémonie s'est achevée par le traditionnel salut aux porte-drapeaux.



# Les illuminations de Noël



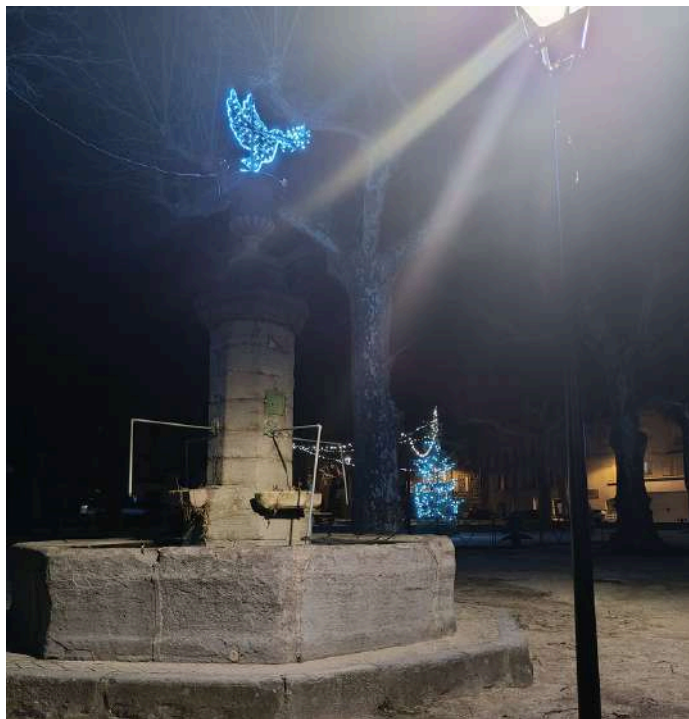
Cette année, bien avant la période des fêtes, la Mairie a procédé à l'installation des illuminations de Noël.

Les nouvelles acquisitions se composaient notamment de motifs pour lampadaires, et d'une nouvelle colombe de la paix positionnée sur la fontaine de la Place du Champ de Mars.

Dans un souci de sobriété énergétique, les illuminations renouvelées cette année sont exclusivement en LED.

Bravo aux services techniques pour leur travail !

Certains commerçants et particuliers avaient également décoré leurs vitrines, façades ou devants de porte. Nous les en remercions chaleureusement.



# La cérémonie des vœux 2025

Le samedi 25 janvier, la Municipalité de Jaujac a présenté ses vœux à la population.

L'occasion, pour le Maire, de présenter le bilan des actions menées, et de mettre en avant de multiples sujets : dynamisme démographique, vitalité de l'école, des activités économiques, des associations, présentation des travaux menés et de ceux prévus, développement des services publics, gestion budgétaire...

Tous ont ensuite pu partager le verre de l'amitié !



Voici le discours prononcé par le Maire pour l'occasion :

Mesdames et Messieurs, Chers Jaujacquois, Chères Jaujacquoises,

Avant de commencer cette cérémonie de vœux, je voudrais avoir une pensée émue pour Jean Ventalon, dont les obsèques ont eu lieu il y a quelques minutes. Jeannot était toujours un fidèle de la cérémonie de vœux, et aujourd'hui, il nous manque.

\*\*\*

C'est avec une grande joie que l'équipe municipale vous accueille chaque année au Château de Castrevieille. Ce moment précieux nous permet de nous rassembler, de mettre en lumière les actions accomplies pour notre village en 2024 et de partager avec vous les ambitions et projets qui façonneront notre avenir commun en 2025.

2025, 5 années déjà, et nous voici déjà proche de la fin de la mandature. Depuis que vous nous avez accordé votre confiance, notre engagement a été guidé par une volonté constante : servir notre commune, améliorer votre quotidien, et préparer un futur qui réponde aux aspirations de chacun.

Une collectivité, telle que notre commune, se pilote au quotidien mais aussi sur le long terme. Notre mandat, je l'espère, reflète cette double dimension et vise à la fois la gestion des services du quotidien tout en inscrivant Jaujac dans les enjeux de demain.

5 ans, ça commence (un peu !), à être le moment du bilan. En 2020, nous nous étions présentés à vos suffrages avec 49 engagements. 5 ans plus tard, 93% de ces engagements ont été tenus. Cela dans un contexte pourtant difficile. Je ne reviendrai pas sur la crise sanitaire de 2020, sur la guerre aux portes de l'Europe qui a fait exploser l'inflation, ou encore le désengagement financier de l'État auprès des collectivités. Derrière chacune de ces actions, ce sont des élus qui s'impliquent, des agents municipaux qui s'investissent, des partenaires ou des habitants qui se mobilisent. C'est une œuvre collective fruit de la somme d'engagements des uns et des autres pour notre commune. Mais plus encore que ces 93% d'engagements tenus, nous avons saisi les opportunités pour réaliser des actions qui n'étaient pas prévues.

Je crois pouvoir dire que l'équipe municipale n'a pas démerité. Tout n'est pas parfait, bien entendu, cela n'est jamais parfait, mais beaucoup a été accompli en 5 années. Nous avons écouté (sans cesse), travaillé (dur), délivré (beaucoup).

\*\*\*

Cette année passée, le contexte national a été difficile. Après des élections européennes puis législatives inattendues, notre pays s'est révélé divisé comme jamais.

Pour autant, dans cette vie politique qui en manque tant, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité. Et nous, les élus locaux, essayons de tenir, soutenir, amortir pour que la société qui se fissure parfois ne craque pas. « A portée d'engueulade », comme l'on dit, nous faisons de notre mieux avec, des fois, pas grand-chose en mains. Nous essayons de gérer notre commune, cette petite République dans la grande. Nous aimons ce que nous faisons, portés par l'attachement que nous avons envers notre village et envers cette idée de servir l'intérêt général.

Nous restons des élus heureux, malgré tout, de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre village, de voir nos acteurs économiques et agricoles travailler et façonner notre territoire, de voir nos enseignants et agents incarner le service public, et de voir les élus municipaux se mobiliser, pour tous ensemble donner sens à la République.

\*\*\*

Je crois pouvoir dire que, Jaujac, va de l'avant ! Le fil rouge de l'équipe municipale, vous le savez, c'est le bien vivre dans notre village.

## 1) CELA PASSE TOUT D'ABORD PAR DES SERVICES PUBLICS RENFORCES

Nous avons mis la défense du service public au cœur de notre mandat. Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec les services de proximité.

Le 1er des services publics, c'est l'école !

Parce que nous croyons fermement que l'avenir de notre village se construit dès aujourd'hui, nous voulons garantir que l'école publique offre le meilleur ! Depuis le début de ce mandat, nous avons maintenu les 5 classes et nous avons augmenté le nombre d'enfants inscrits. Ils sont 118. En augmentation. C'est remarquable pour une commune de notre taille. Notons également que l'équipe enseignante reste inchangée, garantissant ainsi une stabilité propice à l'apprentissage. Nous allouons des ressources substantielles à l'école, que ce soit pour les fournitures scolaires, l'amélioration du confort des bâtiments, l'achat d'outils numériques ou encore pour permettre que les élèves participent à une multitude d'activités. Nous croyons que chaque enfant mérite une chance équitable de réussir et de réaliser son potentiel pour que demain il puisse trouver toute sa place dans notre société, d'où qu'il vienne. C'est pour cela que l'école publique demeure la 1ère de nos priorités.

Très important également dans notre bouquet de services publics : la bibliothèque. Culture et éducation sont le socle de notre République, parce que lieux de rencontre et de commun. Elles sont donc le moteur indispensable de la vitalité communale. Nous tenons à exprimer la gratitude de tout un village envers les bibliothécaires bénévoles. Nous les saluons chaleureusement pour leur dévouement inlassable. Chers habitants, votre belle bibliothèque vous tend les bras en proposant plein d'activités et des objets culturels de qualité. Inscrivez-vous, empruntez, lisez, échangez !

Autre service public primordial, la Maison France Services. Le bureau de Poste offre depuis 2 ans, une assistance dans les démarches administratives. Retraite, travail, impôts... Vous pouvez y trouver de l'aide pour tout un tas de choses. Cette initiative répond aux besoins de ceux qui se sentent trop souvent délaissés face à la fermeture des services publics de proximité et au tout numérique. Ca a été une lutte de longue haleine pour obtenir la Maison France Services, il faut la conserver !

Un service public qui est malmené au niveau national... C'est la santé. Alors que notre département compte deux fois moins de médecins que la moyenne nationale, ici, à Jaujac, nous en avons 3. La maison de santé peut par ailleurs compter sur des professionnels médicaux et paramédicaux investis. Nous travaillons activement à la succession du Dr Garry.

La croissance démographique de notre village nous incite également à préparer l'avenir.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Communauté de communes (CDC), nous avons accueilli cette année notre premier équipement de petite enfance, la micro-crèche. Elle a ouvert ses portes en novembre dernier et accueille ses premiers enfants.

Avec une école pleine et une micro-crèche plébiscitée, je crois pouvoir dire que cela reflète le dynamisme du village. Vous le voyez à travers ces réalisations, contrairement à de trop nombreuses communes, à Jaujac nous réussissons à développer les services publics. Cela pour apporter du mieux vivre, à chaque étape de la vie, dans toutes ses dimensions.

## 2) APRES LES SERVICES PUBLICS, UN AUTRE MARQUEUR IMPORTANT DE NOTRE VILLAGE C'EST LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Le dynamisme d'un village se mesure incontestablement à l'énergie de ses associations. A Jaujac, nous sommes comblés ! Nous les soutenons à hauteur de 15 000 euros par an et nous mettons à leur disposition des salles, du matériel, ainsi que des agents municipaux. Un grand merci une fois de plus aux bénévoles dévoués qui organisent des activités et qui font vivre notre village.

D'importantes festivités ont marqué l'année 2024 : le Salon du livre jeunesse, la Chaussée des géants, l'Ardéchoise, la Fête de l'école, la Fête de la musique, le feu d'artifice et le bal pour la fête nationale, 3 diffusions de films, la fête votive, la fête de la purée, des concours de pétanque, de Molky ou de caisses à savon, le traditionnel pique-nique au Peschier, une participation aux Etats généraux du film documentaire de Lussas, les Castagnades, 07 s'invite au menu, la Volcane, la journée du nettoyage de la planète, le concert d'orgue à l'église, le repas des aînés, des ateliers à la bibliothèque, des concerts, des pièces de théâtre, des expositions de gravures, de sculptures, de peintures... Ce ne sont que quelques exemples !

Une telle programmation est rare dans un village de notre taille ! Et nous nous efforcerons de maintenir cette cadence effervescente en 2025, avec la précieuse collaboration des associations et en soutenant leurs initiatives.

## 3) UNE PARTIE IMPORTANTE DES ACTUALITES DANS UNE COMMUNE DYNAMIQUE, CE SONT AUSSI LES TRAVAUX !

2024 fut un très bon millésime, 2025 sera dans la continuité ! Sans dresser une liste exhaustive, le bulletin municipal se charge de détailler les projets, je tiens tout de même à mettre en lumière quelques dossiers majeurs.

- Au Sportissage, tout d'abord.
  - En 2024, nous avons réceptionné 8 logements avec Ardèche Habitat. Et la micro-crèche, je l'ai dit, a accueilli ses premiers enfants en novembre.
  - Nous avons également finalisé les travaux en régie de la création d'un nouveau belvédère. Nous avons acheté un vieux garage pour le transformer. Je crois pouvoir dire que nouvel espace est très réussi et le panorama sur le Chastelas est magnifique et la vue plongeante sur le Lignon et ses orgues basaltiques spectaculaire !
  - En quelques années, tout le quartier autour du Sportissage a été transformé : création d'un parking paysager, enfouissement des réseaux secs, création d'un cheminement piéton et d'espaces verts, reprise de la chaussée et donc création de 8 logements et de la micro-crèche.
- Ensuite, nous avons finalisé en 2024 l'aménagement du quartier des Sausses. C'était une promesse électorale, donc dès 2020.
  - Une première phase a été achevée avec la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement entre 2021 et 2022.
  - En 2023, nous avons enfoui les réseaux secs.
  - Et donc cette année, nous avons amélioré la récupération des eaux pluviales ; créé un cheminement piéton de 800m et des espaces verts et repris la chaussée en enrobé.
  - Cela faisait des années que le quartier était en travaux, nous avons hâte d'en finir ! Je remercie les habitants pour leur patience et leur sens du collectif pendant les différentes phases de concertation. En préambule, je vous parlais du temps long. Mener un projet de cette ampleur, de manière globale, ça prend du temps.
- Après la création du plateau multisports en 2022, nous avons également travaillé au cours des derniers mois, à la mise en valeur du Parc Marie Sauzet. Avec la création de gradins en pierres, nous avons créé un théâtre de verdure. Il sera utilisé pour des manifestations culturelles, par l'école comme une salle de classe extérieure, ou encore par les résidents de la maison de retraite et leurs familles. Nous y avons aussi adossé une aire de jeux pour enfants. Ce projet a vocation de proposer à tous un véritable espace intergénérationnel, pédagogique, culturel, et sportif.
- En 2024, la Municipalité a en outre poursuivi la mise en valeur de la façade de la Mairie. Il faut dire que cette façade ne rendait vraiment pas justice à la beauté de la Place. Après le décaissement des pierres, nous avons fait apposer la devise en haut de la porte d'entrée. « Hôtel de ville » nous paraissait pompeux, nous y avons préféré « Mairie et la devise ». Devrait suivre un éclairage spécifique pour la mise en valeur de la façade.
- Ces derniers mois, nous avons également accompagné le Parc Naturel Régional sur la réfection de ses parkings et voies d'accès au Domaine de Rochemure. Sur le Domaine de Rochemure également, nous avons investi dans une bêche de rétention d'eau pour soutenir l'exploitation maraîchère du Peschier.
- Nous avons également poursuivi la réfection des routes communales. Leur entretien n'est pas une mince affaire puisque la commune en compte 48 km. En 2024, 5 tronçons ont été pris en charge : des portions de la voie de Chambelasse, la première portion du Fau, la première partie de l'Allée des Cyprès, la dernière portion de la route du lotissement de la Bastide, le Chemin de Castrevieille. Par ailleurs, le Département a rénové la route de la Croix de Millet. Et pour la sécurité, nous avons repris les murets de Péreyres, le mur de soutènement de Chambelasse et sécurisé la Place St Bonnet.
- Nous nous efforçons également d'améliorer notre cadre de vie avec différentes initiatives telles que : le fleurissement du village, la poursuite de la piétonisation de la Place, l'achat de décorations de Noël, ou encore la mise en place de nouveaux mobiliers.

\*\*\*

## MAINTENANT LES PROJETS POUR 2025 !

- Nous allons mener un projet qui nous tient à cœur, celui de l'aménagement de la Turbine. Il s'agit d'un Géosite, classé à l'UNESCO, et ce n'est pas rien. Nous ne pouvons pas continuer à laisser ce site se délabrer et être pris d'assaut par les voitures en période estivale. Après une longue concertation avec les riverains, nous avons donc pris la décision d'y interdire le stationnement en période estivale. A la place du parking actuel, nous allons proposer l'agrandissement du belvédère qui sera construit en bois et s'élancera vers le vide et l'installation de mobilier de détente. Nous améliorerons les accès à la plage. Dans les prochains jours, nous allons commencer l'enfouissement des réseaux secs du Pont du Chastelas jusqu'au rond-point Gustou.
- En 2025, nous souhaitons également :
  - Aménager le parking de Castrevieille. Cela pour le stationnement en période estivale et pour pouvoir créer des jeux de boules lyonnaises supplémentaires.
  - Reprendre des trottoirs dégradés en centre-village.
  - Aménager le petit "jardin" à côté de la Poste.
- Au sujet de la forêt communale, nous allons mener une coupe dans le taillis de châtaignier, sur les flancs du volcan. Il s'agira de couper une quantité très limitée de bois pour permettre que le reste de la forêt se développe au mieux.
- Au sujet de l'eau et de l'assainissement, nous vous avons proposé il y a quelques mois, une réunion publique. A l'heure actuelle, nous devons toujours céder notre compétence au 1er janvier 2026. C'est un déchirement pour la Municipalité.
- Enfin, en 2025, nous continuerons à travailler sur les divers chantiers du quotidien : réfection de routes communales (Chastelas, chemin des Chênes), l'aménagement d'un parking au Monteil, l'installation de bâches de protection contre les incendies...

\*\*\*

Après les travaux, je vais vous parler des finances, car l'un ne va pas sans l'autre ! Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et une recherche appuyée de subventions : nous n'avons pas augmenté les impôts en 5 ans, ni les redevances eau et assainissement ; ni la cantine. Et ce malgré l'inflation. En revanche, nous avons réduit la dette du budget communal. Notre capacité de désendettement est de 5 mois. La moyenne nationale est de 13 fois plus ! Cette situation nous offre la sérénité nécessaire pour anticiper l'avenir et être prêts à financer de nouvelles opportunités.

\*\*\*

Cette année encore, nous avons continué à déployer nos propositions concernant la démocratie participative.

Le 26 mai, la 2ème édition du Budget participatif a connu son aboutissement avec 6 projets soumis au vote, pour une 100aine de participants. Une nouvelle édition a d'ores et déjà été lancée. N'hésitez pas à déposer vos projets !

Le Conseil municipal des jeunes a été lancé, regroupant 9 enfants de CM1, CM2, et 6ème. Ils ont participé aux cérémonies patriotiques, au dépouillement des dernières élections, et ils réfléchissent actuellement à la transformation de la cour de l'école élémentaire.

\*\*\*

Arrive maintenant le moment des remerciements... Je veux remercier l'équipe municipale pour son engagement. Nous nous efforçons de donner le meilleur, chacun en fonction de sa sensibilité. Mais toujours en équipe avec une très belle ambiance de travail ! Le Conseil municipal se joint à moi pour remercier les agents communaux. Vous le savez, dans les petites communes, ils sont amenés à être polyvalents. Merci à eux pour leur sens du service public. Un sincère merci également à tous nos partenaires du quotidien : notre Communauté de communes, les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes, les assistants sociaux, le PNR des Monts d'Ardeche, la Trésorerie et les élus des communes environnantes. Servir l'intérêt général, préparer l'avenir du territoire, améliorer le quotidien des habitants sont des objectifs qui ne peuvent souffrir d'aucun relâchement. Vous tous, agents, élus, partenaires, faites œuvre utile. Alors pour cela, merci !

\*\*\*

Dans notre monde un peu trop fou et malmené, je veux nous souhaiter pour 2025 des vœux de quiétude, d'apaisement, et de respect pour trancher avec notre société malheureusement victime de violences, de repli sur soi, d'individualisme, ou d'indifférences.

En guise de conclusion, je citerai cette année Victor Hugo : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. » Une citation pour encourager l'effort collectif et la résilience face aux défis de l'année à venir !

Que la santé, le bonheur et l'épanouissement jalonnent vos existences. Très belle année à chacun et chacune d'entre vous ! Très belle année à Jaujac !

## Le soldat du Monument aux Morts retrouve son éclat initial



Profitant de la location d'une nacelle, les employés municipaux ont nettoyé le Poilu érigé au sommet du Monument aux Morts de la Commune.

Représentant un soldat français de la Première Guerre mondiale, le Poilu, orne plusieurs centaines de monuments aux morts à travers la France.

Le poilu a « gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : la liberté du monde », proclama le maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées.



## Un groupement de commande de fioul à Jaujac

Il y a 10 ans était créé un groupement de commande de fioul dans le but d'obtenir des réductions du prix.

Le 15 septembre 2014 le groupement passait, auprès d'un fournisseur local, la première commande groupée de 5 900 litres pour 7 personnes.

L'objectif initial est totalement rempli. Les commandes, après la mise en concurrence des divers fournisseurs locaux, permettent d'obtenir des réductions de prix intéressantes. Actuellement ce sont 139 personnes qui adhèrent au groupement. Elles résident majoritairement sur la Commune de Jaujac mais également sur quelques communes voisines.

Durant ces 10 ans, ce sont 203 commandes groupées qui ont été passées. Elles concernaient 617 livraisons de particuliers pour un volume total de 558 800 litres.

Si vous souhaitez adhérer au groupement, prendre contact avec Guy Mulot au 04 75 93 21 02 ou [guy.mulot0387@orange.fr](mailto:guy.mulot0387@orange.fr)

## Une nouvelle centenaire à Jaujac !



Madame Suzanne MONNIER a fêté ses 100 ans.

Suzanne, qui porte très bien ses 100 bougies, a célébré son anniversaire avec les résidents de la maison de retraite.

La Municipalité, représentée par Jocelyne Chamodon et Henriette Tellier, lui a offert un bouquet et des gourmandises.

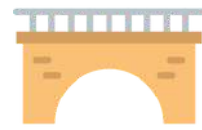


Elle est en pleine forme ! Jugez plutôt : en novembre dernier elle était un membre éminent du Jury du concours de la meilleure purée !

Jaujac compte actuellement 3 centenaires !

A 100 ans, Suzanne a pleinement profité de ce moment festif. Il faut dire que ce n'est pas tous les jours que l'on a 100 ans !

# Pont du Bruget : une alerte de la Commune auprès des autorités compétentes



En janvier 2022, la Commune avait adressé un premier courrier à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Ardèche) suite aux importants orages du 3 octobre 2021, durant lesquels le village avait été particulièrement touché. Un arrêté interministériel avait d'ailleurs reconnu l'état de catastrophe naturelle au bénéfice la commune.

Les crues avaient alors fortement modifié le lit du Lignon, en rive droite, au niveau du Pont du Bruget. Si bien que la rivière s'est déportée d'une arche à l'autre du Pont, et se maintient actuellement en cet état.

Vous trouverez ci-contre un schéma sommaire du lit actuel de la rivière :

Le nouveau lit de la rivière se situe dorénavant à une vingtaine de mètres des premières habitations.

Le Pont du Bruget a également subi des dégâts importants, et de nombreux embâcles y ont été charriés par la dernière crue.



Un renfort d'une des piles du Pont a été particulièrement touché.

La Municipalité a donc sollicité les services de l'EPTB et le service des Routes du Département de l'Ardèche pour effectuer une visite de terrain et analyser s'il y a lieu, les mesures de prévention nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et empêcher l'eau d'arriver sur les zones habitées.



## Vals-les-Bains

# 80 ans du Débarquement : un Ardéchois parmi les combattants

Il a fait partie de la première vague du Débarquement de Normandie, le 6 juin 1944 avec le commando Philippe Kieffer. Jules Plancher, natif de Jaujac a rejoint la France libre en avril 1943 à 23 ans. Il participe jusqu'au bout aux combats avec les Kieffer, même lors du débarquement du commando aux Pays-Bas.

**1**944-2024. En ce mois commémoratif du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement sur les plages de Normandie, le souvenir des hommes qui ont débarqué dans l'enfer des plages Normandes le matin du 6 juin 1944 pour la France et la liberté concerne aussi notre région. Parmi les 177 commandos Kieffer appartenant au 1<sup>er</sup> bataillon des fusiliers marins il y avait un enfant du pays, Jules Plancher.

Jules Plancher est né à Jaujac en 1920 et décédé à Aubenas en 1985. Il était l'un des 177 membres du groupe Kieffer, envoyé en première vague sur la plage de Sword Beach entre Ouistreham et Saint-Aubin-sur-Mer le jour J.

Détachés au sein du commando britannique n° 4, ces 177 membres du bataillon s'illustrèrent en participant au débarquement à Ouistreham. Il s'agissait des seuls représentants de la France à débarquer puis à participer aux combats en terre normande. Sur les 177



Jules Plancher à gauche sur la photo.

commandos qui débarquèrent le 6 juin, neuf furent tués le jour même. Seuls 24 hommes terminèrent la campagne de Normandie sans avoir connu de blessures après 78 jours de déploiement. Initialement il était prévu qu'ils combattent 3 ou 4 jours.

### ● Retour en Ardèche en novembre 1944

À l'issue de la campagne, après un retour en Angleterre, Jules Plancher part en Belgique, puis en Hollande. Il finit son long périple militaire à Odessa en Ukraine. Il retrouve l'Ardèche en novembre 1944,

Jules Plancher est victime d'un grave accident de moto. Il s'installe comme récupérateur. Les commerçants valsois

de l'époque se souviennent parfaitement de lui et de son travail lorsqu'il assurait le ramassage régulier des cartons devant les magasins de la station. L'entreprise avait son dépôt tout proche de Laulagnet dans la vallée de la Besorgues. Cette petite activité a connu ensuite une très belle réussite en se développant à Lavilledieu.

Jules Plancher était connu comme un garçon humble et discret. Il reçut, comme seule récompense de ses combats pour la France, la croix de guerre avec étoile d'argent ainsi que le droit de porter la fourragère aux couleurs de la croix de guerre. Il repose dans le cimetière d'Asperjoc.

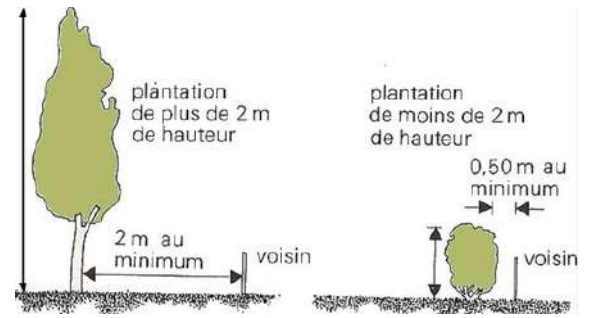
● D.J

# Taille de haies et réglementation

La taille des haies en France est soumise à des règles spécifiques qui visent à préserver le bon voisinage et à protéger l'environnement, notamment la faune sauvage.

## Quelle distance pour planter une haie ?

L'article 671 du Code Civil stipule qu'une haie doit être plantée à au moins 50 centimètres de la limite de la propriété pour les haies de moins de 2 mètres de hauteur. La distance est de 2 mètres pour les haies avec une hauteur de plus de 2 mètres.



## Recommandations pour la nidification

Il est déconseillé de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet, période clé pour la nidification des oiseaux.

Bien que cela ne soit pas formellement interdit par la loi, cette pratique est encouragée pour la protection de la biodiversité.

Cette recommandation s'applique aux particuliers, mais pour les agriculteurs, la loi interdit la taille du 16 mars au 1 août.

# Une belle retraite pour les époux Farger !

La population jaujacquoise a tenu à rendre un très bel hommage à Florence et Michel. Nous relayons la publication du "Groupe Animation Fermeture Boucherie Farger" que nous remercions pour la transmission.

**LE DAUPHINÉ libéré**  
1,50€ | MARDI 31 DÉCEMBRE 2024 | JAUJAC

**JAUJAC Michel le boucher rend son tablier**

**COUPLE Mais que vont-ils devenir ?**

Encore très jeunes et toujours dynamiques, Michel et Florence vont-ils partir escalader l'Everest à main nue, planter des courgettes en Région Parisienne ou se retirer sur leurs terres de La Souche ? (à suivre)

**Jaujac Imaginer le village pour les dix ans à venir** P.9

**Saucisses et 1<sup>er</sup> de l'An Nos meilleures recettes pour les fêtes** P.14

**LE CARNET** Nouveaux | Mariages | Dîners P.18  
**ENCHÈRES** Vos tréasures cachés P.35

**ENVOYÉ SPECIAL Boucherie Farger à JAUJAC**

Une Manifestation massive

À 12h, le 31 décembre, une manifestation nombreuse s'élevait de la place du Champ de Mars. Ce à compter pas moins de 200 manifestants selon les organisateurs et 125 selon la police... dans la bonne humeur, sans heurts, ni black blocs.

Au rythme de chants joyeux, les manifestants se sont réunis devant la Boucherie Farger pour faire entendre leurs revendications... "Ne partez pas", "on veut encore des saucisses et des saucissons", furent quelques slogans repris par la foule.

Il se ont également chantés (plus ou moins justement, mais avec du cœur) "C'est le père Michel qui part à la retraite", "Les Farger, dans votre belle embaie, vous allez nous manquer..."

**Surprise, surprise !!**

Émus, Florence et Michel ont écrit une belle lettre et quelques vers. Nous avons donc pu joyeusement pendant que Michel se lançait dans une chorégraphie endiablée sous les hurlements de la foule, elle aussi en transe.

**Merci**

**Et puis, le reprise !**

C'est alors qu'une surprise est arrivée. Elsa, Sophie et Karima ont officiellement annoncé leur intention de reprendre la boucherie. Elles ont aussitôt démontré leur savoir-faire dans l'art de découper le jambon, de trancher la tête de veau ou de trancher le cresson. Soudain, la divette s'est retournée sur le carnet de commande.

Nous sommes rassurés, la boucherie va continuer à Florence et Michel auront désormais l'agrément de nouvelles pitte...

(A SUIVRE)



## Annulation du Budget participatif 2025 faute de suffisamment de projets déposés

La Municipalité informe les habitants que l'édition de cette année du Budget participatif est malheureusement annulée. En effet, malgré la mobilisation de la commune et la communication autour de ce dispositif, trop peu de projets éligibles ont été déposés, ne permettant pas d'assurer une sélection et une mise en concurrence équitable des propositions.

Bien que cette édition ne puisse aboutir, la Municipalité reste engagée dans cette démarche de démocratie participative. Une réflexion sera menée pour encourager une plus large participation et améliorer la communication autour du dispositif. Nous invitons les citoyens à partager leurs suggestions pour dynamiser les prochaines éditions.

Nous remercions chaleureusement les habitants qui ont manifesté leur intérêt pour le budget participatif.



## Du pain bio et au levain naturel fait à Jaujac !

Après plusieurs années passées au sein du Fournil les Co'Pains à Chirois, Marion Moineau a pris son envol il y a un an, début 2024, en créant son propre fournil à Jaujac : le Pain de Marion.



Au menu : pain à la farine semi-complète de blé, pain aux graines, et aussi suivant le moment ou le jour de la semaine : pain à la farine complète de blé, pain de petit épeautre, pain de seigle, pain sans gluten, brioches... !

Le pétrissage et le façonnage se font de façon manuelle et la cuisson dans un four à bois.

A Jaujac elle nous régale de ses délicieux pains et brioches, livrés dans son point de vente principal : la Biasso (toute la semaine, toute l'année, en vente directe) ; et aussi au Vival deux fois par semaine (hors juillet août).

Toujours dans sa période de lancement, le Pain de Marion compte sur votre soutien pour pouvoir franchir le cap de la pérennité.

Facebook : Le Pain de Marion - Jaujac (site internet prochainement)



## Un nouveau commerce de bouche en vue

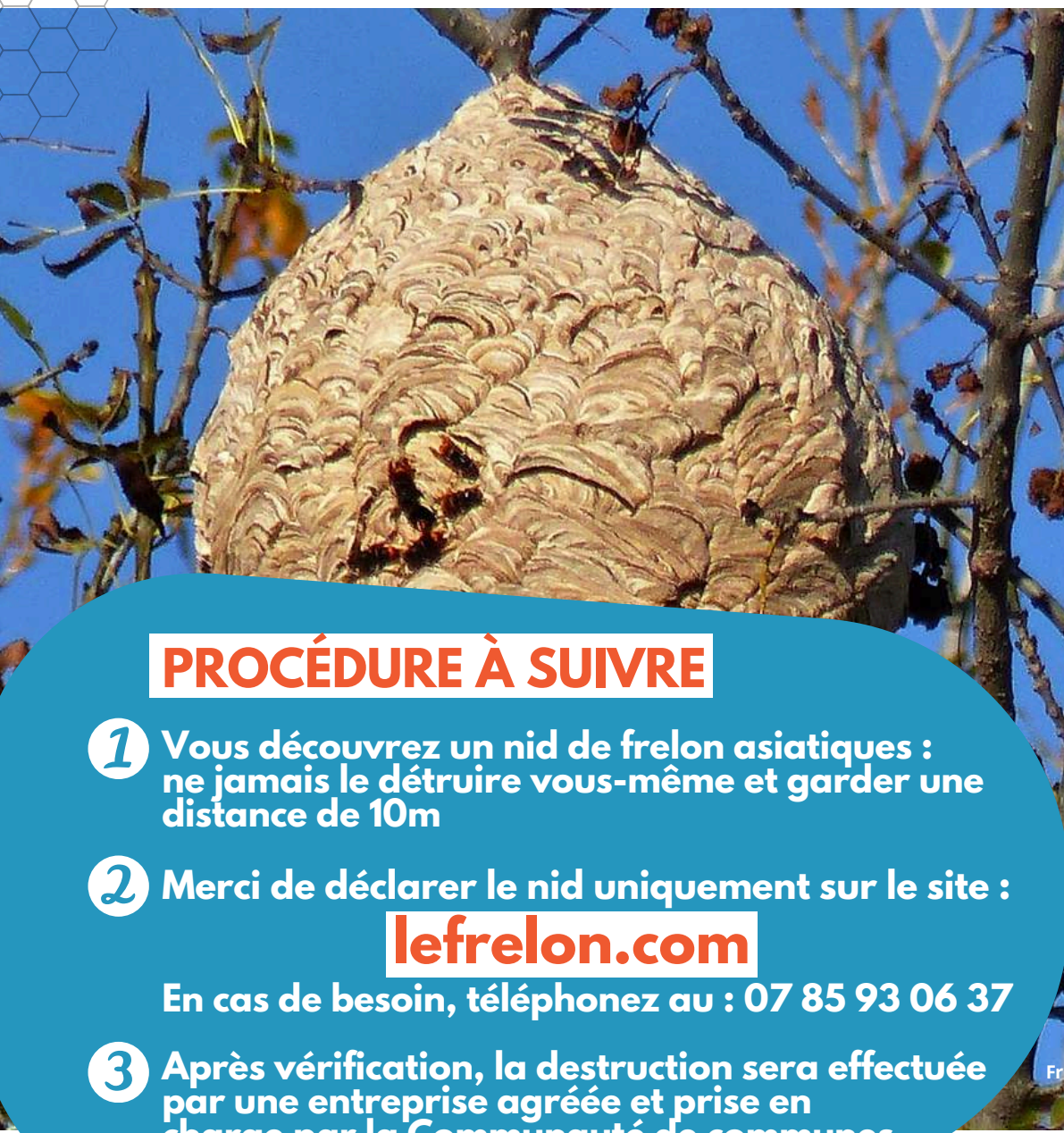
La Mairie, en tant que bailleur, soutient actuellement l'ouverture prochaine d'un restaurant dans un local qu'elle met à disposition. Pour aider les porteurs de ce projet ambitieux, elle a décidé de prendre en charge, toujours en tant que bailleur, une partie des travaux nécessaires pour aménager et moderniser l'espace, notamment la ventilation.



Ces travaux, qui incluent notamment des mises aux normes et des aménagements spécifiques pour répondre aux besoins d'un établissement de restauration, témoignent de la volonté municipale de valoriser son patrimoine immobilier tout en favorisant le développement d'activités de proximité.

# Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche



Frelon européen



Frelon asiatique



Nid primaire



Frelon asiatique Frelon européen

## PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vous découvrez un nid de frelon asiatiques : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
- 2 Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : **lefrelon.com**  
En cas de besoin, téléphonez au : 07 85 93 06 37
- 3 Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes



**LeFrelon.com**  
Signaler les frelons asiatiques

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac  
Lalevade-d'Ardèche - La Souche - Mayres -  
Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres -  
Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues-de-  
Prades - Saint-Pierre-de-Colombier -Theuets



**NOUVEAUTÉ**

Le tri se simplifie, tous les emballages se trient !

Plus d'infos sur [www.sidomsa.net](http://www.sidomsa.net)

CITEO sidomsa

## LE GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

### 100 % DES EMBALLAGES

**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**

CONSERVES, BOUTEILLES, VAISSIÈRES, BÉBÉTES...

**TOUTES LES BRIQUES ALIMENTAIRES**

BÉBÉTES DE LAIT, BÉBÉTES DE CRÈME, BÉBÉTES DE JUS DE FRUITS...

**TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES**

FLACONS, BOUTEILLES, BÉBÉTES, THERMOS, BÉBÉTES DE LAIT, BÉBÉTES DE CRÈME, BÉBÉTES DE JUS DE FRUITS, BÉBÉTES DE JUS DE FRUITS, BÉBÉTES DE JUS DE FRUITS...

### 100 % DU VERRE

**POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE**

### 100 % DES PAPIERS ET CARTONNETTES

**TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES**

### ET MES AUTRES DÉCHETS ?

**DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES**

En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs...

**DANS LE COMPOSTEUR**

Les déchets alimentaires (épilures de légumes et fruits, marc de café (cassés et mouillés) et les petits déchets de jardin (feuilles, tontes) et cendres de cheminée. Réservez votre composteur dès maintenant sur [composteur.sidomsa.net](http://composteur.sidomsa.net)

**EN DÉCHETTERIE**

Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobiliers, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille (les sextoiles, les déchets verts, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les imprimés, les batteries, les radiographies médicales, la vaisselle cassée, la lièze du chat...

**ASTUCES POUR BIEN TRIER**

- JETER EN VRAC les emballages dans la poubelle jaune
- NE PAS LAVÉ les emballages mais bien les vider
- NE PAS IMBRIQUER plusieurs emballages les uns dans les autres
- SÉPARER les différents éléments d'un emballage
- PLIER LES CARTONNETTES pour gagner de la place dans la colonne bleue

ASU Protège des Sources et Volcans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION

# PROPRIÉTAIRE FONCIER

Je protège le potentiel agricole et la valeur de mon terrain

Je le mets à disposition d'un agriculteur

Pour vous orienter dans vos démarches, contacter le service agriculture de la communauté de communes [cdc@ardechedessourcesetvolcans.com](mailto:cdc@ardechedessourcesetvolcans.com) ou 04 75 89 01 48

## METTRE À DISPOSITION MON TERRAIN, QUELS INTÉRÊTS ?

- ✓ **Participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Ardèche des Sources et Volcans**

Louer ou vendre son terrain à un agriculteur, c'est contribuer à la production alimentaire locale. Le territoire a besoin d'installation d'agriculteurs pour favoriser sa résilience alimentaire. Contrairement aux idées reçues, les porteurs de projets sont nombreux et n'ont pas nécessairement besoin d'importantes surfaces pour avoir une installation viable.

- ✓ **Éviter la perte de valeur de mon terrain et répondre aux obligations d'entretien**

La remise en état de parcelles laissées en friche, ça coûte cher ! En étant exploité par un agriculteur, j'évite aussi la perte de valeur de mon terrain et sa dégradation liée à l'enrichissement. En le mettant à disposition d'un agriculteur, je trouve une solution pour assurer l'obligation d'entretien de mon terrain. C'est aussi un moyen de conserver un paysage ouvert et de lutter contre le risque incendie, un terrain accueillant une activité permet de se soustraire à la nécessité de débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.

- ✓ **Valoriser économiquement mon terrain**

Le louer ou le vendre pour un projet agricole, c'est m'assurer un revenu, qui en même temps contribue à la dynamique agricole.

Votre communauté de communes

# Ardèche des Sources et Volcans

## L'info en avant !



### Le Relais Petite Enfance

Depuis le début du mois de septembre, Emmanuelle COLONEL est venue rejoindre nos équipes en tant que responsable du Relais Petite Enfance et du guichet unique succédant ainsi à Isabelle LAURENT qui prend la direction de la crèche intercommunale à Lalevade-d'Ardèche.

Éducatrice de jeunes enfants de formation et forte d'une solide expérience dans le secteur de la petite enfance, Emmanuelle a le plaisir de travailler en lien avec les assistantes maternelles en proposant des temps d'échanges mais également des ateliers autour de la petite enfance. Elle accompagne également les familles dans leur parcours de recherche d'un mode de garde en indiquant les différents modes d'accueil existants sur le territoire et en simplifiant les démarches d'inscription en centralisant tout dans un même lieu.

Horaires des permanences à Lalevade-d'Ardèche situé place de la gare  
07380 Lalevade-d'Ardèche  
mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et vendredi de 09h à 12h00

Contact :  
Emmanuelle COLONEL  
06 43 96 01 68  
rpe@asv-cdc.fr

### Des services à la petite enfance confortés !

#### « OUVERTURE DE LA MICRO-CRÈCHE À JAUJAC ! »



Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et Marion HOUETZ, Maire de Jaujac, étaient présents à l'ouverture de la nouvelle micro-crèche intercommunale le lundi 4 novembre et ont pu assister à l'arrivée des premiers enfants dans les locaux neufs et lumineux.

Situé en plein cœur du village de Jaujac, à deux pas de l'école, ce projet fait partie d'un ensemble comprenant la micro-crèche intercommunale et huit logements construits par Ardèche habitat. Gérée par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, la micro-crèche dispose d'un agrément de 12 places. Pour assurer l'accueil des enfants de 7h30 à 18h30, l'équipe d'encadrement est composée de cinq agents dont le directeur, titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants. Cette équipe dispose d'une grande expérience, puisque trois d'entre eux travaillaient depuis plusieurs années à la crèche de Lalevade d'Ardèche, la quatrième était assistante maternelle depuis de nombreuses années sur le secteur.

Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes, a souhaité que l'équipement réponde au mieux aux attentes des jeunes parents et des équipes pour le confort de tous. L'espace est lumineux et ouvert sur un jardin. Les locaux disposent d'une insonorisation efficace et sont équipés en mobilier et jeux en bois ou biosourcés. Des panneaux solaires alimentent la structure en autoconsommation et une cuve de récupération de pluie, enterrée dans le jardin, alimente l'arrosage des espaces verts. La micro-crèche fournie aux enfants des couches écologiques et des repas sont préparés localement par l'ESAT Avenir situé sur la commune de Lalevade d'Ardèche.

#### « LA MICRO-CRÈCHE À THUEYTS DÉMÉNAGE ! »

Début Janvier 2025, la micro-crèche intercommunale à Thueyts déménagera dans de nouveaux locaux, de plein pied, répondant aux exigences des services du département (Protection Maternelle Infantile). Elle disposera d'un jardin extérieur de plus de 500m2 pour la plus grande joie de nos petits.

Ce nouvel espace sera situé à proximité du stade communautaire «Ardèche des Sources et Volcans».

Pour toutes demandes de renseignements ou d'inscriptions, contactez le Relais Petite Enfance au 06 43 96 01 68



### Le vélo électrique à portée de main : simplicité, confort et mobilité. Testez la location longue durée !



La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans lance un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.

Les habitants du territoire peuvent tester pendant une durée de 1 à 6 mois l'usage du vélo à assistance électrique pour leurs déplacements du quotidien.

La réservation se fait directement auprès de l'un des 3 points de location : CAPS à Prades, et E-bike Location à Lalevade-d'Ardèche et Thueyts. La livraison est possible sur demande.

#### Les modalités de location :

- Résider sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans
  - Avoir 16 ans minimum
  - Avoir souscrit une assurance de responsabilité civile
- Il est possible de louer un seul VAE par foyer
- Contacts des loueurs partenaires :

- CAPS à Prades : 07 75 79 88 17 | caps.ardecche@gmail.com
- E-Bike à Thueyts et Lalevade-d'Ardèche : 07 89 73 34 45 | info@location-ebike.com

#### Les tarifs :

- De mars à octobre -> 60€/mois
- De novembre à février -> 35€/mois



# VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



**Marion HOUETZ**  
*Maire de Jaujac*  
Vice-Présidente de la Communauté de communes  
Ardèche des Sources et Volcans  
Membre du Bureau syndical du PNR des Monts d'Ardèche



**Guy BOUCHER**  
*1er Adjoint*  
Responsable du Pôle  
Transitions, Aménagements,  
Gestion des équipes techniques et  
des travaux, Tourisme et  
démarche Village de caractère



**Henriette TELLIER**  
*2ème Adjointe*  
Responsable du Pôle  
Education, Santé, Culture,  
Gestion de la Bastide



**Nicolas MARTIN**  
*4ème Adjoint*  
Responsable du Pôle Aménagement  
du territoire, Urbanisme, Gestion de  
la régie eau et assainissement  
*Conseiller délégué de la  
Communauté de communes  
Ardèche des Sources et Volcans aux  
Sports et Equipements sportifs*



**Joceline CHAMODON**  
*3ème Adjointe*  
Responsable du Pôle  
Social, Inclusion



**Jean-Christophe ROUDIL**  
*Conseiller municipal*  
Délégué à l'Agriculture et à  
l'économie circulaire  
Coresponsable pour  
l'Environnement et la Gestion de  
la Bastide



**Patricia BERTHON**  
*Conseillère déléguée*  
Responsable de la mission  
Communication et  
Evènementiel  
Coresponsable pour  
l'Economie, le Tourisme, les  
Mobilités



**Patrick ROUVIERE**  
*Conseiller municipal*  
Délégué aux Associations  
culturelles  
Coresponsable pour les Travaux



**Christine MOURARET**  
*Conseillère municipale*  
Déléguée aux Mobilités et à  
l'Inclusion numérique  
Coresponsable pour les  
aménagement et la Gestion  
des équipes techniques



**Michaël BARKATS**  
*Conseiller municipal*  
Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes  
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Événementiel



**Laurence CAUDRON**  
*Conseillère municipale*  
Déléguée à la Jeunesse  
Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



**Nicolas DUROURE**  
*Conseiller municipal*  
Délégué à l'Environnement  
Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



**Magali MUSSO-TARASCO**  
*Conseillère municipale*  
Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, relation avec la Maison de santé.



**Denis DJERANIAN**  
*Conseiller municipal*  
Délégué à la Culture  
Coresponsable pour le Tourisme et l'Événementiel



# COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

### 1) Avenant N°2 au marché pour le renouvellement des réseaux humides au quartier des Sausses et l'interconnexion AEP UDI de Laulagnet

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal :

- La délibération du 27 juin 2022 attribuant le marché pour un montant de travaux s'élevant à 363 697,50€ HT.
- La délibération du 24 juillet 2023, approuvant un avenant, pour réfection de voiries complémentaires et plus-value pour la présence de rochers, d'un montant de 35 000€ HT.
- Que des travaux supplémentaires ont été réalisés à la demande de la Commune. Ces travaux supplémentaires impliquent un second avenant pour un montant HT de 74 228,75€ HT, correspondant notamment à la réfection totale de la route en enrobé.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°2 d'un montant de 74 228,75€ HT.

### 2) Avenant au marché Aménagement du Quartier des Sausses - Création d'un cheminement piéton

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 21 mars 2024 attribuant le marché pour un montant de 227 015€ HT.

Les travaux supplémentaires impliquent un avenant pour un montant de 10 041,19€ HT, une modification de la durée d'exécution du marché porté à 5 mois, une nouvelle répartition entre les co-traitants : 207 488,75€ HT pour Eurovia Dala et 29 567,74€ HT pour l'EURL VALETTE.

Ces travaux comprennent notamment la réalisation de drains pour permettre une rétention optimale des eaux pluviales et faciliter leur infiltration.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°1 pour un montant de 10 041,49€ HT.

### 3) Décision modificative N° 3 budget la bastide 15406

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	Article 002 : - 5,29 €
	Article 706 : + 5,29 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'Investissement
Article 2188 : + 5,29€	Article 1068 : + 5,29 €

### 4) Modification des statuts du budget annexe - La Bastide

Le Conseil municipal décide :

- De modifier ainsi les statuts :
  - Le budget 15406 - La bastide - est un budget annexe sans autonomie financière donc pas de compte 515,
  - Il est soumis à la TVA,
  - L'instruction budgétaire est la M4.
- Que les modifications seront appliquées à compter du 1er janvier 2025.

### 5) Subvention à l'Association DYNAMOOV

L'association Dynamoov a pour missions et objectifs :

- De promouvoir l'inclusivité et l'autonomie à travers des activités sportives comme les raids à vélo ;
- De changer le regard sur la différence et le handicap ;
- De favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en apportant un appui aux missions handicap des entreprises et des écoles.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200€ à l'association Dynamoov, dont le raid 2024 fera étape à Jaujac.

## 6) Tarif concert

Le Conseil municipal fixe le tarif d'entrée à 10€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le concert du 12 octobre à l'Eglise.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

## 1) Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département de pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques

Le Conseil municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine.

Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Ré-organiser le stationnement et l'interdire en période estivale ;
- Agrandir et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;
- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;
- Créer un point WC ;
- Améliorer l'accès à la Plage;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements).

Le coût des travaux est estimé à 315 798,80€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention, dans le détail :

- 1 950€ HT pour le plan topographique ;
- 3 900€ HT pour l'étude de faisabilité ;
- 25 740€ HT pour la maîtrise d'œuvre ;
- 284 208,80€ HT pour les travaux :
  - Lot 1 : Terrassements, revêtements, maçonnerie et plantations : 157 178,80 euros HT ;
  - Lot 2 : Mobilier : 39 030 euros HT ;
  - Lot 3 : Belvédère et signalétique : 88 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 126 319,52€ HT soit 40 % ;
- Demande de subvention Département : 63 159,76€ HT soit 20 % ;
- Demande de subvention Région : 63 159,76€ HT soit 20 % ;
- Autofinancement commune : 63 159,76€ HT soit 20 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

## 2) Attribution subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer, à l'unanimité des votants, les subventions suivantes :

Prévention routière	220.00	Histoire et patrimoine	200.00
Chaussée des Géants	200.00	Jaujac Sportif	200.00
Amicale Sapeurs-Pompiers	150.00	Lou Chastel	300.00
Amicale Laique	600.00	Rythme au corps	200.00
Amicale Laique Noël	800.00	Traderidera	200.00
Archers de JAUJAC	200.00	Bazalt	250.00
Les randonneurs Cévenol	200.00	Théâtre en cours (Pure et Dure)	500.00
Jaujac Boules	200.00	Haptomai	200.00
Ecole du Cirque	200.00	Impromptu théâtre	300.00
Des chefs pour des enfants	150.00	Anciens combattants	200.00
Dojo Jaujaquois	850.00	Asso H&F Ard'Racing	200.00

Mr ROUVIERE ne prend pas part au vote pour la subvention à l'association des Anciens Combattants, Mrs BOUCHER et DJERANIAN ne prennent pas part au vote pour la subvention à l'association Lou Chastel.

D'autres subventions ont également été octroyées au cours de l'année 2024.

## 3) Tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 pour l'eau et l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs actuels soit :

Abonnement	EAU	ASSAINISSEMENT
Compteur 3M3	92€ H.T	75€ H.T
Compteur 5 M3	132€ H.T	104€ H.T
Compteur 10 m3	183€ H.T	149€ H.T
M3	1.45 € H.T	1.05 € H.T

## 4) Tarif 2025 pour la location des gîtes N° 15 et N° 16

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe le tarif suivant, pour les gîtes 15 et 16 à compter du 1er janvier 2025 :

Basse saison	Moyenne saison	Haute saison	2 nuitées	3 nuitées
300 €/semaine	350 €/semaine	450 €/semaine	130 €	175 €

## 5) Autorisation de signature d'un acte authentique portant convention de servitudes avec ENEDIS

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention de servitude avec ENEDIS, a été signée le 20 juillet 2023 afin de constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle AP 838 à JAUJAC.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié devant Me Antoine PEROT, notaire à Bourg lès Valence (Drôme).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte notarié.

## 6) Retrait de la délibération n°56/2024 du 23 septembre 2024

Suite aux remarques du service contrôle budgétaire de la préfecture, il est demandé au Conseil municipal de retirer sa délibération n° 56/2024 du 23 septembre 2024 relative au changement de statut du budget La Bastide de SPIC en SPA sans autonomie financière avec maintien de la M4.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au retrait de la délibération.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

## 1) Marché aménagement du parking et du parvis du sportissage : Lot N° 2 - Aménagement de surface et espaces verts - Avenant N°3

Madame le Maire rappelle :

- Que le montant du lot n°2 du marché pour l'aménagement du parking et du parvis du sportissage s'élève à la somme de 126 985.75 € H.T soit 152 382.90 € TTC,
- Que ce marché a fait l'objet de deux avenants :
  - avenant n°1 pour prolongation de délais,
  - avenant n°2 pour intégration des plus-values et des moins-values au marché, dont le montant s'élève à - 2 843.00 €uros.
- que la réalisation des travaux a engendré des plus-values. Les plus-values concernent notamment :
  - l'allongement d'une passerelle bois suit à une contrainte technique du terrain,
  - l'ajout d'un dossier sur un banc suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Le présent avenant fait l'objet de prix nouveaux. Le montant de l'avenant N°3 majorateur s'élève à la somme de 1380 euros H.T soit 1656 euros TTC.

Suite aux avenants le marché initial est donc porté de 126 985.75 euros HT à 125 522.75 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°3 pour un montant de 1 380 euros H.T.
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant N°3 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 2) Demande d'aide Sylv'actes / Forêt communale de Jaujac parcelles 4 et 5

Madame le Maire expose :

Sur proposition de l'Office National des Forêts et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, il y a lieu de réaliser une coupe d'amélioration dans la forêt communale de Jaujac, secteur de la coupe du Volcan. Cette coupe a été marquée en début d'année pour un volume de 216 M3 de bois (environ 5 grumiers).

Les produits seront vendus « bords de route », selon deux qualités : 20% du volume pour une qualité piquets et 80 % du volume de qualité bois énergies.

Le montant estimatif des travaux d'abattage, de débusquage et d'encadrement du chantier (ONF) est de 12 194.08 € H.T., les recettes envisagées s'élèvent à 7 354.08 € H.T., le déficit estimatif s'élève donc à 4 840 € H.T.

Il est proposé de solliciter une aide aux éclaircies déficitaires du Projet Sylvicole Territorial des Monts d'Ardèche, programme régional Sylv'actes, équivalent à 80 % du déficit, soit 3 872€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de financement présenté ;
- De solliciter l'aides Sylv'actes/PST des Monts d'Ardèche pour la réalisation des travaux.

## 3) Convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle :

- Le projet d'enfouissement du poste le village - site de la Turbine - qui prévoit la dissimulation des réseaux de distribution d'électricité et des travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications ;
- Que ces travaux concernent 2 maîtres d'ouvrages :
  - le SDE 07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public
  - la commune pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention, d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07.

#### 4) Redevance consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Vu la délibération N° 2024-25 du 04 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par

- Une redevance « consommation d'eau potable » dont :
  - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
  - Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable,
  - L'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.2 (objectif de performance maximal atteint) et de 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile,
- L'agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0.43 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0.05 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0.2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eaux potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public sous la forme d'un supplément aux prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable doit donc être assujéti à la TVA au taux réduit de 5.5 % (taux en vigueur à ce jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de fixer à 0.01 € HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

#### 5) Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Considérant que la redevance pour prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectifs » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectifs » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximal atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10% (taux en vigueur à ce jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de fixer à 0.01€ H.T./M3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

## 6) Convention de mise à disposition de bois façonnés bord de route à l'ONF

Madame le Maire rappelle :

- Qu'une coupe de bois doit être réalisée sur les parcelles 4 et 5 de la Forêt communale pour un volume de 216 M3 de bois (environ 5 grumiers). Les produits seront vendus « bords de route ».
- Que la collectivité peut confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO).

Afin de confier cette prestation à l'ONF, il convient de signer une convention de mise à disposition de bois façonnés bord de route.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de bois façonnés bord de route avec l'ONF.

## 7) Décision modificative N° 4 - Budget 15406

Suite à des régularisations comptables liées la TVA, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
041/238 : + 55 345 Euros 23/238 : - 55 345 Euros	041/238 : - 55 345 Euros 23/238 : +55 345 Euros

Le Conseil municipal approuve la décision modificative proposé par Madame le Maire.

## 8) Décision modificative N° 6 - Budget 15400

Madame le Maire informe que la recette (fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation 2023) a été émise à tort sur l'article 1311, afin de régulariser cette écriture il convient de procéder à la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Recette :</b> Article 73223 / + 53 290.00 €	Recette : Article 021 / + 53 290.00 €
<b>Dépense :</b> Article 023 / + 53 290.00 €	Dépense : Article 1311 / +53 290.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative proposé par Madame le Maire.

## 9) Modification de la délibération N° 61 du 18 novembre 2024 relative au tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération N°61 du 18 novembre 2024, il a été décidé de ne pas modifier les tarifs de la redevance abonnement ainsi que le prix du m3 pour l'eau et l'assainissement pour 2025.

- Le prix du m<sup>3</sup> d'eau soit 1.45 € H.T inclut la redevance prélèvement sur la ressource en eau (0.0466 € H.T) qui est facturée directement à la collectivité par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse. Suite à la réforme des redevances Agence de l'eau, créant de nouvelles redevances à compter du 1er janvier 2025. Les redevances :

- Consommation d'eau potable (0.43 €/m<sup>3</sup> H.T.)
- Performance des réseaux d'eau potable (0.01 €/m<sup>3</sup> H.T.)
- Performance des systèmes d'assainissement collectif (0.01 €/m<sup>3</sup> H.T.)
- Prélèvement sur la ressource en eau (0.0466 €/M<sup>3</sup> H.T.)

Doivent être regroupées sous le libellé (ORGANISMES PUBLICS/ Agence de l'eau) sur les factures d'eau.

Madame le Maire propose, afin de ne pas pénaliser les consommateurs, de réduire le prix du M<sup>3</sup> de 0.05 € H.T. Le prix du M<sup>3</sup> serait donc de 1.40 € H.T. à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide :
  - De modifier la délibération N°61 du 18 novembre 2025 fixant les tarifs de la redevance abonnement ainsi que le prix du m<sup>3</sup> pour l'eau et l'assainissement pour 2025,
  - De fixer, à compter du 1er janvier 2025, à 1.40 € H.T. pour le prix du m<sup>3</sup> d'eau au lieu de 1.45 € H.T.
- Précise que les autres tarifs prévus dans la délibération N° 61 du 18 novembre 2024 restent inchangés.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

### 1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements de l'année précédente

L'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

#### • Budget 15400 - Budget général

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2024 à 923 189,85€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16).

Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

##### ◦ Chapitre 20

Article 2031 (Frais d'étude) : 3 500€

Article 2041582 (Autres groupements-bâtiment et installation) : 3 000€

##### ◦ Chapitre 21

Article 2152 (Installation voirie) : 5 000€

Article 21534 (Réseau électrification) : 5 000€

Article 2158 (Autres installations matériel outil technique) : 5 000€

Article 2188 (Autres immobilisations corporelles) : 5000€

##### ◦ Chapitre 23

Article 2315 (Immobilisations en cours - construction) : 50 000€.

#### • Budget 15402 - Budget eau

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2024 à 182 477,04€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16).

Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits :

##### ◦ Chapitre 21

Article 2188 (Autres immobilisations corporelles) : 5000€

##### ◦ Chapitre 23

Article 2315 (Immobilisations en cours - construction) : 15 000€

#### • Budget 15403 - Budget assainissement

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2024 à 142 843,79€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16).

Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

##### ◦ Chapitre 21

Article 2156 (Matériel Spécifique) : 5 000€

##### ◦ Chapitre 23

Article 2315 (Immobilisation en cours - construction) : 10 000€

Le Conseil municipal précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 des budgets 15400, 15402 et 15403.

## 2) D.M. N°4 -2024 / Budget 15400

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la RD 5 sont terminés et que la participation de la Commune s'élève à 98 897,43€.

Cette participation sera payée en annuités pendant 10 ans. Afin de constater cette dette dans la comptabilité et de l'amortir à compter de 2025, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES	RECETTES
Art 2041582/041 : 98 897,43€	Art 168758/041 : 98 897,43€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée par Mme le Maire.

## 3) Demande de réduction de consommation d'eau

Le Conseil municipal a étudié une réclamation concernant une consommation d'eau anormale qui lui a été adressée.

Le Conseil municipal accorde à l'abonné A00615 Compteur : I20BA176389 une réduction de 261 m3 pour l'année 2024.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

## 1) Attribution des marchés pour l'aménagement du site de la turbine

Suite à la CAO du 10 février 2024, le Conseil municipal, décide d'autoriser le Maire à signer les marchés publics suivant, pour l'Aménagement structures et paysagers du site de la Turbine.

### Lot N°1 : terrassements, revêtements, maçonnerie et plantations.

Avec l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 108 883.97 € H.T.

### Lot N° 2 : Mobilier extérieur bois et pierre

Avec l'Entreprise MAS DE LEMBRAS pour un montant de 41 485.00 € H.T.

### Lot N° 3 / Belvédère et signalétique gravure sur pierre

Avec l'Entreprise BOIS et Via pour un montant de 53 640.00 € H.T.

## 2) Acquisition de parcelles de terrain en vue de la création d'un parking au Monteil

Afin de réaliser le projet de création d'un parking au quartier du Monteil, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir à la famille MARECHAL, les parcelles AD 572 d'une contenance de 2 a 02 ca et AD 573 d'une contenance de 2 a 41 ca pour l'euro symbolique.
- Précise que l'acquisition des présentes est effectuée en vue de la constitution d'une voirie communale et la création d'un espace de stationnement.
- Autorise Mme le Maire ou l'adjoint à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

## 3) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : eau - assainissement- caisse des écoles - cantine scolaire et la bastide n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil Municipal décide l'affectation des charges de personnel suivante pour l'année 2025

### Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique Ppal 2° cl	AIZAC Véronique	45 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
Adjoint technique Ppal 1 cl	VALETTE Marion	100 %
Adjoint administratif Ppal 2 cl	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint technique	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
	Remplacement / renfort école	100 %

### Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique Ppal 2° cl	AIZAC Véronique	55 %
Adjoint technique	CROS Noëlle	100 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	TRENTIN Jonathan	100 %
Agent surveillance	MALOSSANNE Roselyne	50 %
Agent d'entretien	BERTRAND Marie-France	100%
Adjoint administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	15 %

### Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	25 %
Adjoint technique	LEYNAUD Justin	25 %
	NOEL Loïc	60 %
Adjoint technique Ppal 1° cl	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	30 %
	AIZAC Thierry	20 %
	SCHENCK Mathieu	75 %

### Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	25 %
Adjoint technique	LEYNAUD Justin	75 %
Adjoint technique Ppal 1° cl	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	10 %
	SCHENCK Mathieu	25 %

#### Budget la bastide

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl Adjoint technique	GANDON Lisa FAURE Pierre	5 % 100 %

#### 4) Tarifs location La Bastide pour 2026

Le Conseil municipal, décide de revoir certains tarifs de location de la bastide.

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1er janvier 2026 :

	ENFANT Jusqu'à 12 ans	ADULTE	Réduction en décembre/janvier/février Sauf week-end et jours fériés
Gestion libre (1) (Hors Week-end)	27 €	36 €	-5%
Demi-pension (1) (Petit-déjeuner + dîner)	37 €	51 €	- 5 %
Pension complète (1) (Petit-déjeuner + déjeuner ou pique-nique + dîner)	43 €	61 €	-5 %
Repas supplémentaire (Déjeuner ou pique-nique)	8 €	17 €	Pas de réduction
Petit-déjeuner supplémentaire	6 €	6 €	Pas de réduction

Forfait 1 nuit pour 1 maison (16 couchages) (Week-end)	560 €
Location de la maison d'accueil pour une journée (De 8 h à 18 h en semaine)	300 €

LOCATION DE LA MAISON D'ACCUEIL AVEC OU SANS COUCHAGES	HABITANTS JAUJAC	EXTERIEURS
Location de la maison d'accueil le week-end (Du vendredi 17 h au dimanche 18 h)	600 €	900 €
Forfait pour 1 chambre de 4 personnes	80 €/nuit	85 €/nuit

Location linge de lit : 6 euros TTC /parure de lit

Forfait pour un animal : 5 euros TTC / nuit avec autorisation du propriétaire.

#### 5) Désherbage à la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal, souhaitant proposer des collections attractives, pertinentes et actualisées, à ses usagers :

- Autorise, l'agent chargé à la bibliothèque de ce travail, à sortir de l'inventaire les documents à désherber selon les critères en vigueur
- Donne son accord, pour que ces documents selon leur état soient :
  - Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque, les sommes récoltées pouvant être réaffectées au budget des acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque.
  - Cédés à titre gratuit à des associations et institutions et entreprises d'économie solidaire. L'objectif est que, ces ouvrages qui relèvent du domaine privé de la Collectivité et qui sont en bon état puissent avoir une seconde vie.
  - Détruits pour ceux en mauvais état et si possible recyclés.
- Le maire est autorisé, à signer une convention de post-désherbage avec les associations, institutions, entreprises d'économie solidaire pour cette opération de post-désherbage. Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages est constatée par Procès-Verbal signé par le Maire.

#### 6) Demande de réduction de consommation d'eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale lui a été adressée. Le conseil municipal décide, D'accorder une réduction de 85 m<sup>3</sup> sur la consommation d'eau 2024 à l'abonné N° A00024 - Compteur I201A476985.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC  
04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h

[www.jaujac.fr](http://www.jaujac.fr) - [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

## Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC  
04 75 93 29 98

Horaires :

Mardi de 9h à 11h30

Mercredi de 15h30 à 17h30

Samedi de 9h à 11h30

## Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS  
04 75 89 01 48

## Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26  
Jaujac : 04 75 35 49 61

## ADMR Meyras

04 75 37 79 24

## Urgences

SAMU : 15

Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

## Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecins généralistes : Dr NITTING et Dr LEMINEUR :  
04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46

Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD : 04 75 89 82 60

# ETAT CIVIL DE OCTOBRE À MARS

## Naissances

- Jean LOUE, de Jean-Baptiste LOUE & Juliette CHAYNE, le 17 novembre 2024 à Aubenas
- Mathis CHAUDOUARD, de Lucas CHAUDOUARD & Coralie MAILLET, le 1er mars 2025 à Aubenas
- Alice DURIEUX de Alexis DURIEUX & Sophie LALAUZE, le 27 mars 2025

## Décès

- DURBEC Juliette, veuve COUDENE, le 4 novembre 2024
- CONSTANT Simone, le 22 novembre 2024
- POMMIER Hélène, veuve DEGUILHEN, le 27 décembre 2024
- MATHIEU Brigitte, épouse GENIN, le 27 décembre 2024
- IVANJINE Michel, le 7 janvier 2025
- REGNIER Corinne, épouse FOLLET, le 1er janvier 2025
- DOUBLET Richard, le 14 janvier 2025
- AIZAC Lucette, épouse PLANTEVIN, le 10 février 2025
- BLANC Jean, le 11 février 2025
- CHAZE Francis, le 2 mars 2025
- AUBERT Jacqueline, veuve AIZAC, le 4 mars 2025

## Mariages

- LOUCHE Denis & MICHEL Nathalie, le 26 octobre 2024
- BOUKHELIFA Khaled & ROUX Adeline, le 7 décembre 2024
- BIEG Andreas & VALETTE Laurianne, le 23 décembre 2024



Mairie de  
**Jaujac**  
village d'Ardèche



## L'Echo du Volcan

Mai 2025

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées  
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac  
11 Place du Champ de Mars  
04 75 93 22 28  
[mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)